



**Conseil du 18ème arrondissement
Séance du lundi 3 décembre 2012**

COMMUNICATION	3
1) Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris et principaux enseignements du bilan réalisé sur le tramway T3 sud :	3
2) Point sur le manège, place des Abbesses :	5
3) Agenda municipal :	5
MAIRIE	6
VIE ASSOCIATIVE	7
VIE DEMOCRATIQUE	7
CULTURE	13
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION	15
ACCES AU DROIT	15
PETITE ENFANCE	15
JEUNESSE	22
ENVIRONNEMENT	22
LOGEMENT	27
URBANISME	36
DEPLACEMENT	36
VOEUX	38

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par Monsieur le Maire du 18^{ème} arrondissement le Mardi 27 novembre 2012, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 3 décembre 2012 en la Salle des Mariages du XVIII^{ème} arrondissement, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Un ordre du jour complémentaire a été envoyé le vendredi 30 novembre 2012.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Daniel VAILLANT, Maire du 18^{ème}, M. Eric LEJOINDRE, 1^{er} adjoint au Maire du 18^{ème}, M. BEPPO, M. BRIANT, Mme CHASTAGNER, M. DARRIULAT, Mme GABELOTEAUD, M. JULIEN, M. LACASSE, M. LAMY, Mme LASSURE, Mme MEES, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Adjointes au Maire du 18^{ème}, M. BOURNAZEL, M. BROSSAT, M. CAFFET, Mme DECORTE, Mme FOURNIER, M. GAREL, Mme GOLDGRAB, M. GUILLOT, Mme LE STRAT Conseillers de Paris, Mme AKKARI, Mme DEMANGEL, M. GHANEM, M. HONORE, M. JACOBS, Mme JOLY, Mme MIMRAM, Mme RAQUIL Conseillers d'Arrondissement.

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

M. DELANOE à M. VAILLANT
Mme EL KHOMRI à M. LAMY
Mme BOUYGUES à M. LEJOINDRE
Mme PIGEON à M. BEPPO
M. RAYNAL à Mme FOURNIER
Mme DELILLE à M. JULIEN
Mme GUEDJ à M. BOURNAZEL

Délibération 18.2012.370 :

Départ de Mme LE STRAT

Délibération 18.2012.376 :

Départ de Mme FOURNIER et pouvoir à M. GAREL
Départ de Mme GABELOTAUD et pouvoir à M. NEYRENEUF

Délibération 18.2012.381 :

Départ de M. GHANEM

Délibération 18.2012.398 :

Départ de M. GAREL

Délibération 18.2012.399 :

Départ de Mme DECORTE
Départ de M. BOURNAZEL et pouvoir à M. HONORE

Étaient absents :

M. HANI
M. SARRE
Mme MICHEL

Mme Corine RAQUIL, Conseillère d'arrondissement est désignée secrétaire de séance

COMMUNICATION

Daniel VAILLANT : Je vous propose d'ouvrir la séance de notre Conseil en espérant que les élus de l'opposition nous rejoignent.

Je voulais d'abord vous faire part des pouvoirs :

- M. DELANOE m'a donné pouvoir ;
- Mme EL-KHOMRI l'a donné à M. LAMY ;
- Mme BOUYGUES à M. LEJOINDRE ;
- Mme PIGEON à M. BEPPO.

Je voulais vous annoncer la démission de Mme DELILLE de son mandat d'adjoint au Maire d'arrondissement pour des raisons professionnelles. Elle reste conseillère d'arrondissement sans délégation.

J'ai confié les dossiers relatifs aux solidarités internationales à Mme FOURNIER ici présente qui, auprès de moi, va dorénavant s'en occuper. Pour l'instant, le mandat d'adjoint est non pourvu. On verra l'année prochaine. Je vous ferai une proposition.

Trois délibérations ont été reçues un peu tard. Je vous propose néanmoins de les inscrire. Elles concernent le tramway et une communication que j'aimerais que M. LAMY puisse faire devant vous. Il s'agit du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 et les principaux enseignements qu'il y a lieu d'en tirer. Après, je vous donnerai l'agenda municipal.

Il faut un secrétaire de séance. Merci d'avoir accepté, Mme MIMRAM.

1) Communication du bilan annuel d'avancement du projet d'extension du tramway T3 à Paris et principaux enseignements du bilan réalisé sur le tramway T3 sud :

Dominique LAMY : Je vous propose d'associer à cette communication les délibérations de l'ordre du jour complémentaire qui portent justement sur le tramway, pour faire un lot.

Je commence par la communication annuelle du bilan des travaux sur le T3. Je parle de l'extension entre la porte d'Ivry et la porte de La Chapelle qui va être inaugurée le 15 décembre prochain.

J'en fais à nouveau l'annonce mais cela a été déjà dit à maintes reprises. Pour les gens qui n'auraient pas encore cette information, l'inauguration officielle du tronçon porte d'Ivry – porte de La Chapelle se fera le 15 décembre dans la matinée (porte de La Chapelle). Une rame inaugurale amènera un certain nombre d'officiels jusqu'à la porte de Pantin. D'autres rames seront ouvertes au public dans la foulée.

Je vais maintenant vous parler d'un bilan annuel que nous faisons très régulièrement depuis le début des travaux du prolongement actuel. Par rapport à la communication qui vous a été passée, je vais commencer par la fin. La première partie correspond au bilan du chantier actuel. Il y a un document, à mon avis, beaucoup plus intéressant à porter à votre connaissance. C'est l'enquête qui a été faite à la suite de la mise en service du tramway sud.

Je ne vais surtout pas rentrer dans les détails pour ne pas être trop long. Il y a un certain nombre d'enseignements qui ont servi pour l'élaboration des travaux du prolongement actuel et qui nous serviront également pour les travaux à venir entre la porte de La Chapelle et la

porte d'Asnières. Cela correspond au chapitre 8 de la délibération qui vous a été passée. Ce sont donc les principaux enseignements tirés de la réalisation et de la mise en service du tronçon sud du tramway des Maréchaux. C'est un bilan obligatoire encadré par la loi et auquel la Mairie de Paris et la RATP se sont conformées.

Les deux objectifs prévus sur la mise en place du tramway sur les Maréchaux sud étaient d'améliorer l'offre de transport collectif et de réaménager la totalité des boulevards des Maréchaux. Trois années et demi de travaux ont été nécessaires à la réalisation de ce premier tronçon qui a été inauguré en décembre 2006. Depuis cette inauguration et à la suite des enquêtes qui ont été menées dans le cadre de ce premier bilan – ce sont essentiellement des bilans à partir de sondages – on a une très forte majorité de riverains qui sont satisfaits des aménagements produits. On a de très gros reports vers le transport en commun. On a également abandonné en partie la circulation automobile et les déplacements en véhicule particulier.

Les objectifs ont largement été atteints. Ils ont même été dépassés. On attendait 95 000 voyageurs par jour ouvré. On est à 142 000 voyages sur ce tronçon sud. Sur les reports de circulation, on estime actuellement que 6 % de la circulation ne se fait plus par les boulevards des Maréchaux.

Les vitesses de circulation du tramway sont un petit peu moindre par rapport à ce que l'on attendait. Toutefois, elles sont bien supérieures par rapport à la vitesse initiale du bus que le tramway vient remplacer sur les Maréchaux sud. On a une offre de transport bien supérieure en termes de qualité. On a triplé l'offre de places classiques et doublé l'offre de places assises en passant du bus au tramway. On a globalement des voyageurs qui sont satisfaits à plus de 80 % - 95 % en fonction des questions. Par exemple, si l'on aborde l'accessibilité des stations et du mode de transport, on a une satisfaction qui est quasi proche de 100 %.

On a un trafic automobile qui a chuté. Sur l'ensemble de Paris, sur les années considérées, il a baissé de 17 % alors qu'il a chuté de 45 % sur le parcours du tramway au sud. On n'a pas observé de façon significative un report – cela était un peu craint au départ – de la circulation sur les voies structurantes du sud de Paris. Un axe comme la rue de la Convention et les rues similaires à celle-ci n'ont pas vu leur trafic automobile augmenter.

On a bien sûr une satisfaction importante du monde cycliste même si des reproches ont été faits sur la continuité de l'itinéraire et la difficulté de franchir les carrefours. Ces critiques ont été prises en compte pour l'aménagement et le prolongement tel qu'ils sont conçus en ce moment.

En suite de cela – c'est un aspect sur lequel on avait beaucoup insisté au départ – on a une baisse significative de la vitesse automobile (automobile particulière). On a une baisse excessivement sensible. On a réduit de moitié le nombre d'accidents sur ce tronçon. La baisse de l'accidentologie et du nombre de victimes est très importante sur les boulevards des Maréchaux.

On a une baisse du niveau sonore et de la pollution globale qui est tout à fait remarquable. Je ne vous les citerai pas. Ils sont très nettement détaillés dans cette communication.

On a nettement atteint l'ensemble des objectifs concernant l'aménagement du tramway sur les Maréchaux sud.

Cette communication n'a pas besoin d'approbation de votre part.

2) Point sur le manège, place des Abbesses :

Daniel VAILLANT : On a donc eu la communication sur la présentation des projets de délibération que je ne peux pas soumettre au vote maintenant. Il faut d'abord que vous vous exprimiez sur le fait qu'il y ait un ajout à l'ordre du jour. On est obligé de procéder comme cela. Je considère que la présentation a eu lieu.

Je vais vous donner connaissance de l'agenda municipal.

Je voulais faire, pour rassurer, une mise au point. Je reçois beaucoup de messages liés au fait que le manège de la place des Abbesses serait menacé. La Ville aurait engagé un processus pour demander à ce que le manège s'en aille. Je découvre et je vous confirme que – Mme GABELOTAUD pourra le faire après moi – la réponse est clairement non. Ce manège nous convient parfaitement. Après, que des discussions puissent s'engager sur la couleur de tel ou tel ingrédient ou morceau du manège... Bref, c'est ça le dialogue.

Je ne voudrais pas que naisse – c'est souvent le cas – une espèce de mayonnaise autour d'un problème qui n'existe pas. Ce manège, je le trouve très bien. J'y ai déjà emmené mes enfants. Ils en sont, ma foi, très contents. Cette place des Abbesses est mieux avec que sans le manège.

Il faut dire à Michou, à toutes ces personnalités de la Butte – je ne crois pas que Michou voulait remonter sur le manège mais – qu'il n'y a pas de menace sur le manège.

M. Marcel CAMPION se mobilise pour le maintien du manège. C'est un peu comme si je vous disais que la Mairie du 18^{ème} restera bien à sa place. Il n'y a pas de débat. Qu'il y ait une discussion pour savoir comment on pourrait améliorer l'intégration du manège dans le site, cela fait partie des discussions qui peuvent intervenir.

Afaf GABELOTAUD : Je confirme qu'il n'y a absolument aucune menace sur le manège. On y tient. Il restera là où il est. Il n'y a pas de discussions ni en Mairie ni de la part de la Municipalité quant à cette hypothèse. De plus, cela nourrit plus d'angoisse pour le propriétaire du manège qu'autre chose. C'est plutôt contre-productif pour quelqu'un d'avoir ce type de spectre-là.

Deux entités ont exprimé des questionnements sur ce manège. La Mairie s'est placée comme médiateur. On a fait une médiation entre ces entités-là pour pouvoir s'exprimer et s'expliquer. Toutefois, il n'y a absolument aucun signe de notre part pour le déplacer, l'enlever ou le faire disparaître. C'est totalement illusoire.

En revanche, on est arrivé à se dire que pour la pérennité du manège, on peut réfléchir à une meilleure intégration esthétique dans l'espace. C'est une chose à laquelle le propriétaire du manège n'était pas du tout opposé. Au contraire, on est plutôt dans une réflexion intelligente, un mieux-vivre et un bien-être, ensemble sur cette place des Abbesses.

3) Agenda municipal :

Daniel VAILLANT : L'agenda municipal est un peu long. Nous n'avons pas de conseil en janvier. Ainsi, c'est sur une période un peu longue et non exhaustive. Je ne peux pas prévoir ce qui se passera fin janvier.

- Mardi 4 décembre à 19h : troisième édition de La Nuit du sport féminin. C'est à la salle des fêtes de la Mairie.
- Mercredi 5 décembre à 10h30 : dépôt de gerbes par l'UNC pour la journée commémorative des morts en Algérie, Maroc et Tunisie. C'est dans le hall d'accueil de la Mairie. En Mairie, on fait le 19 mars (pour information et par correction vis-à-vis d'une association d'anciens combattants qui sont attachés au 5 décembre).
- Jeudi 6 décembre à 18h45 : inauguration de l'exposition sur la bande dessinée 18 en bulles, la bande dessinée dans le 18^{ème}. Ce sera dans le hall central de la Mairie.
- Vendredi 7 décembre à 18h : inauguration des illuminations de Noël dans le cadre de l'association des commerçants Lepic-Abbesses. C'est à la place des Abbesses.
- Vendredi 7 décembre à 19h : inauguration des illuminations de Noël pour les commerçants de la place du Tertre.
- Lundi 10 décembre à 19h : cérémonie d'accueil de la citoyenneté française. C'est à la salle des fêtes de la Mairie.
- Mardi 11 décembre à 19h : conseil de quartier public Montmartre. Ce sera à l'école de la rue Houdon.
- Mercredi 12 décembre à 18h30 : réunion de l'ACEC (Assemblée des Citoyens ExtraCommunautaire). C'est à la salle B, au troisième étage de la Mairie.
- Jeudi 13 décembre à 12h : déjeuner de fin d'année pour les anciens de l'Arrondissement dans les restaurants du 18^{ème}. C'est à l'initiative du Comité des fêtes.
- Samedi 15 décembre à 11h30 : inauguration du tramway T3 – porte de La Chapelle.
- Lundi 17 décembre à 18h30 : CICA avec pour thème Le droit des étrangers, quel accueil dans le 18^{ème} ? C'est à la salle des mariages (salle du Conseil).
- Mardi 18 décembre à 11h : inauguration du prolongement du métro ligne 12 Front populaire à Aubervilliers. C'est le nom de la station. C'est à la porte de La Chapelle qu'aura lieu la cérémonie.
A 19h : réunion publique sur les conditions de la réouverture du square Marc-Seguin. C'est à l'école du 2, rue de la Guadeloupe. On a fermé le square Marc-Seguin pour l'instant. Il faut que l'on réfléchisse à ce que l'on y fera quand il sera temps de le rouvrir.
- Jeudi 20 décembre à 19h : conseil de quartier public Goutte-d'Or-Château-Rouge. Ce sera à l'école élémentaire 5, rue Pierre-Budin.
- Dimanche 6 janvier à 14h30 : arbre de Noël de l'association Les Papillons blancs à la Mairie du 18^{ème} comme chaque premier dimanche de janvier.
- Mardi 22 janvier à 19h : vœu de la République de Montmartre à la salle des fêtes.
- Jeudi 24 janvier à 15h : galette des rois, pour les personnes âgées, offerte par le Comité des fêtes à la salle des fêtes de la Mairie.
- Jeudi 31 janvier à 14h : gala du Moulin rouge pour les personnes âgées.

Et le 17 janvier à 18h45 : les vœux du Maire.

Maya AKKARI : Il y a le Conseil de quartier public Moskova le lundi 17 décembre à 19h au 2, rue Vauvenargues. Il se fera en présence de Hamou BOUAKKAZ, l'adjoint au Maire en charge de la démocratie locale.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2012.355 : Approbation de l'inscription d'un ordre du jour complémentaire

Daniel VAILLANT : Y a-t-il une difficulté ? Il n'y en a pas.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.355 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.356 : Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 8 octobre 2012

Daniel VAILLANT : Pas de difficultés ?

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.356 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.357 : Adoption du compte rendu du Conseil d'arrondissement du 5 novembre 2012

Daniel VAILLANT : Toujours pas de difficultés ?

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.357 à l'unanimité.

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2012.358 : Inscription des associations à la Maison des Associations du 18^e arrondissement

Catherine JOLY : Sept nouvelles associations demandent leur inscription : cinq dans le domaine des arts et de la culture, une concernant la vie locale et une concernant la défense des droits.

Il n'y a pas de difficultés, selon nous. Ce sont des associations toutes jeunes qui vont continuer à augmenter le stock des associations de la Maison des associations.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.358 à l'unanimité.

VIE DEMOCRATIQUE

DELIBERATION : 18.2012.359 : Adoption du projet de modification de la charte des conseils de quartier

Catherine JOLY : C'est avec un grand plaisir que j'introduis ce vote. C'est une nouvelle charte que je vous propose d'adopter, suite à la concertation qui a eu lieu au sein de la majorité municipale pour donner un nouveau visage à nos conseils de quartier.

Nous avons tous fait le constat – les présidents mais aussi les conseillers de quartier eux-mêmes – d'une forme d'essoufflement de nos conseils dans le 18^{ème} arrondissement. Ils existent depuis 2002 grâce à la fameuse loi Vaillant qui, dans la forme que l'on avait adoptée dans le 18^{ème}, fonctionnait bien dans la première mandature. Elle est arrivée à une forme d'essoufflement dans la deuxième.

Nous étions partis, au départ, sur une modification marginale de la charte pour améliorer le fonctionnement des conseils de quartier. Très vite, le Maire et moi-même avons considéré qu'il était peut-être utile de soumettre à nos collègues de la majorité municipale une modification plus radicale du fonctionnement de la charte des conseils de quartier. C'est cette nouvelle charte que je vous propose d'adopter.

Cette nouvelle charte propose un conseil de quartier qui ne serait plus constitué comme on le fait aujourd'hui, après appel à candidature et tirage au sort des membres du conseil de quartier. Ce seraient des conseils de quartier ouverts à tous, qui auraient une assemblée générale et qui désigneraient en leur sein une équipe d'animation qui aurait un mandat de deux ans (restreinte à quinze personnes).

L'intérêt de cette nouvelle formule est que le conseil de quartier en tant que tel pourrait toujours se réunir en présence de nouvelles personnes. Il n'y aurait plus de distinction entre conseil restreint et conseil public, comme on le fait aujourd'hui. Il reviendrait à l'équipe d'animation la charge – ce serait une forme de bureau du conseil de quartier – de l'organisation et des décisions relatives à l'avis du conseil, notamment l'adoption des vœux et les décisions d'utilisation du budget.

Il y aurait bien sûr interaction entre l'assemblée générale des conseils de quartier et les équipes d'animation sur ces sujets. Cette solution nous permettrait de faire face à la difficulté d'assurer un engagement des conseillers de quartier sur une durée relativement longue puisqu'aujourd'hui, leur engagement est de quatre ans, ce qui est très long.

L'équipe d'animation s'engagera sur deux ans. Le conseil de quartier serait en perpétuel renouvellement. Il suffirait de faire une simple déclaration pour en devenir membre. On aurait une formule extrêmement ouverte et surtout, capable de se renouveler rapidement.

Différents éléments sont inclus dans la charte, notamment la possibilité de faire un bilan annuel de l'activité du conseil de quartier. Evidemment, nous allons mettre en place un calendrier pour mettre en œuvre cette nouvelle charte avec les actuels conseillers de quartier.

Ce que l'on vous propose donc, en lien avec cette nouvelle charte (si vous l'adoptez), c'est de lancer une campagne de communication sur le renouvellement des conseils de quartier, qui aurait lieu au cours du mois de février.

Préalablement à ce renouvellement, nous consacrerons les rencontres de la démocratie locale de 2013 au renouvellement de la charte des conseils de quartier pour expliquer le nouveau système aux anciens conseillers de quartier qui, de fait, seront membres à part entière des nouveaux s'ils le souhaitent. Il ne sera plus possible, dans le choix des membres des conseils de quartier, d'écarter des candidatures. Puis, on aurait :

- la mise en place des conseils de quartier le 13 février ;
- la formation des équipes d'animation début mars ; et
- les premières réunions des équipes d'animation et des conseils de quartier (nouvelle formule) à partir du mois de mars.

Ainsi, il s'agit d'une entrée progressive de la charte après une campagne d'informations. Il y aura des rencontres de la démocratie locale avec les anciens conseillers de quartier pour expliquer la nouvelle formule qui n'exclut pas leur présence. C'est un message très fort que je veux délivrer. Ils n'en seront pas exclus.

Je tiens à remercier les présidents actuels des conseils de quartier qui ont été très collaboratifs dans l'élaboration de cette nouvelle charte, qui ont fait des propositions constructives.

Je salue aussi la qualité du débat qui a animé la réunion de l'équipe municipale. J'ai trouvé que la démocratie participative et locale intéresse. C'est un bon signe. C'est un signal de renouvellement profond et surtout d'ouverture que l'on envoie aux citoyens du 18^{ème} arrondissement. L'absence de distinction entre conseillers de quartier restreints et conseillers publics nous permettra d'être dans un perpétuel renouvellement et d'une perpétuelle ouverture sur les quartiers. C'est ce que demandaient beaucoup les citoyens du 18^{ème}.

Je vous demande de voter cette charte. Evidemment, il peut y avoir un débat à l'occasion.

Daniel VAILLANT : L'idée est de renouveler, de revivifier cette démocratie locale. Ça va faire 10 ans que ces conseils fonctionnent selon le rite qui avait été choisi à l'époque. C'est Annick LEPETIT qui animait la Mairie. Le choix avait été fait qu'il y ait des élus référents qui président les conseils de quartier. Il n'est pas apparu qu'il fallait maintenir, renouveler et ouvrir davantage. Toutefois, il y aura bien sûr des élus référents au sein même de l'équipe d'animation, un élu référent en tout cas.

Pascal JULIEN : Les conseils de quartier, avec cette nouvelle charte et plus encore qu'avant, peuvent être un moyen d'influence. Ils ont un pouvoir d'influence. Toutefois, ce pouvoir, ils ne l'ont que si les habitants veulent l'exercer. J'espère qu'avec ce cadre qui a été défini, ils l'exerceront plus encore qu'ils ne l'ont fait.

Un pouvoir d'influence signifie qu'ils ont une capacité de contester. Ils l'ont déjà fait. On a vu des vœux décidés par les conseils de quartier qui n'ont pas été suivis par le Conseil d'arrondissement. Cela arrivait rarement mais c'est arrivé. Inversement, ils ont un pouvoir d'influence positive. Ils peuvent proposer. Ils ont un droit de regard sur le budget de la collectivité. C'est important de le rappeler.

Un conseil de quartier n'est pas un organe à proprement parler municipal même s'il fonctionne avec les moyens de la Municipalité. Justement, la nouvelle charte renforce encore, par rapport à la précédente, l'indépendance des habitants dans leur fonctionnement et leurs décisions. Il est bien clair que l'élu n'est plus une présidente ou un président. Ce n'est pas l'élu qui sera à l'initiative. Ce n'est pas lui qui coordonnera. Ce sera l'habitant qui fera cette tâche de façon collective, au sein d'une équipe.

Je voulais, pour ma part, souligner cette évolution. J'espère qu'elle relancera les conseils et redonnera le goût à certains habitants qui ne croyaient plus trop en ce pouvoir d'influence qu'ils peuvent exercer et qu'ils n'auraient pas autrement.

Un conseil de quartier n'est pas une association non plus. C'est autre chose. J'espère vraiment beaucoup que nos concitoyennes et concitoyens en useront et je dirais même, en abuseront.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je partage ce que vient de dire M. JULIEN. Je voudrais évoquer deux points.

Le premier, j'avais évoqué ici, il y a quatre ans, la possibilité – les conseils étaient alors présidés par un membre de la majorité – que ce soit un membre de l'opposition qui puisse présider un conseil de quartier (ce qui avait été refusé) ou que ce soit des habitants qui soient des référents de ces conseils de quartier. Les évolutions peuvent aller dans le bon sens.

J'ai un deuxième point à évoquer. Lors d'un précédent conseil de quartier Grandes Carrières-Clichy, l'adjoint au Maire auprès de Bertrand DELANOE, M. PENINOU, a quitté le conseil de quartier. Il a évoqué un dysfonctionnement, notamment sur le fait que l'intervenant était partial.

Je voudrais – M. le Maire, si vous m'y autorisez – interroger la présidente de ce conseil de quartier et demander ce qui s'est passé.

Daniel VAILLANT : Si Mme FOURNIER veut apporter des précisions... Je n'étais pas au courant de cette réunion. C'est un problème dans la mesure où il y a un adjoint au Maire de Paris qui est convié et qui y vient.

J'ai eu un échange de courriers avec Mao PENINOU. Je lui ai répondu que je regrettais. Il a paru, en tout cas dans son courrier, un peu choqué de la manière dont le débat a tourné. Il a cru devoir partir.

C'est sa responsabilité. Je n'ai pas à évoquer. Je lui ai dit dans mon courrier que je pense que quand un adjoint au Maire de Paris se déplace dans un arrondissement, je voudrais bien que le Maire d'arrondissement soit informé, y compris pour veiller à ce que les choses se passent bien. Tel ne fut pas le cas.

Danielle FOURNIER : Je me tiens à la disposition de M. BOURNAZEL s'il veut que l'on discute plus longuement, que je fasse le récit complet.

C'est un conseil de quartier dans lequel il y avait des adjoints d'arrondissement, des adjoints au Maire de Paris, des associations et des habitants qui étaient à la tribune. L'entreprise Free aussi était représentée à la tribune. D'ailleurs, ils ont parlé. Il y avait des gens divers et variés qui ont pu s'exprimer les uns après les autres. Je regrette aussi que l'adjoint au Maire de Paris, pour une raison qui lui est propre, ait quitté le conseil. On a des habitudes de discussions très calmes, respectueuses et tout à fait positives, depuis quelques temps, dans ce conseil. Il n'y a pas lieu d'en faire tout un plat. Pour ma part, je regrette qu'il se soit conduit de cette façon-là.

Daniel VAILLANT : On ne va pas parler de conduite. Il a jugé qu'il devait partir. C'est son problème. Ce n'est pas un problème de personne que je n'aurais pas été convié, moi qui suis pour la démocratie locale et qui ai fait voter cette loi démocratie de proximité comme l'a rappelé Mme JOLY.

Il n'est pas bon qu'il y ait un lien direct entre les conseils de quartier et l'échelon parisien sans que la mairie d'arrondissement ne soit dans la boucle. Ce n'est pas une bonne méthode. On a eu deux, trois fois des rappels à l'ordre à faire. Une instance de démocratie locale au demeurant bien utile, qui représente une belle aide à la décision, une capacité de proposition et de protestation, est très importante. Il ne peut pas y avoir une mairie d'arrondissement mise hors de la boucle. Ce n'est pas possible sinon cela ne peut pas fonctionner. D'ailleurs, la preuve, cela n'a pas bien fonctionné.

Christian HONORE : Je voudrais quand même rétablir un petit fait. M. BOURNAZEL a posé une question à Mme FOURNIER. Elle ne vous a pas donné la véritable raison. J'y étais. Voilà de quoi il s'agit. Il y avait en effet, à la table, des représentants des différentes associations, des habitants, etc. Il y avait surtout un médecin qui véritablement a parlé des antennes relais à charge, en faisant un panorama catastrophique...

Daniel VAILLANT : C'est un médecin au conseil de l'Ordre ?

Christian HONORE : Mme FOURNIER vous le dira. C'est elle qui l'a invité. Moi, je constate. La dame se présente comme étant médecin et nous fait un panorama catastrophique des conséquences des antennes relais sur la santé, à charge.

M. PENINOU est parti. Il a évoqué la raison pour laquelle il partait. C'était que ce médecin, sans mettre en cause ses compétences, était un médecin à charge. M. PENINOU aurait aimé qu'il y ait un autre médecin ou un autre spécialiste qui aurait pu contrebalancer les affirmations de celle-ci. M. PENINOU avait raison. Lorsque l'on fait un débat, il est toujours bon, sans prendre partie, qu'il y ait les deux positions qui soient représentées, surtout lorsqu'il s'agit de spécialistes, surtout lorsque c'est un médecin qui parle. Il aurait été peut-être raisonnable – et je suis d'accord avec M. PENINOU – qu'un autre médecin puisse nuancer les propos tenus.

Daniel VAILLANT : On ne va pas avoir un débat là-dessus, à la faveur de la charte de la démocratie locale. Je précise, n'étant pas un grand spécialiste, que l'on est quand même confronté à ces questions régulièrement. On a eu en général, avec Yves CONTASSOT, Anne HIDALGO, ou aujourd'hui avec Mao PENINOU, des relations d'intelligence qui font que l'on arrive à trouver, notamment quand des problèmes se posent à tel ou tel endroit dans l'Arrondissement, les bonnes formules.

Je me réjouis qu'il y ait une charte. C'est nettement mieux que partout dans le pays. On peut quand même saluer qu'à Paris, on soit nettement mieux que ce que la loi prévoit. Par ailleurs, la dangerosité... je n'en sais rien. En tout cas, il m'apparaît que le plus dangereux, c'est le portable lui-même. D'ailleurs, je vois des gens qui condamnent les antennes et qui en sont très inquiets. Je les vois en permanence avec leur portable à l'oreille. Je m'inquiète pour eux mais c'est la vie. C'est ainsi. Ce sont les contradictions que traverse la société. Tant mieux si un jour il y a des éléments scientifiques qui permettent de clarifier le débat.

Voilà quelques années, on nous disait que le bisphénol n'était pas dangereux. Puis, maintenant, tout le monde est d'accord pour l'interdire. On vote même des lois pour ce sujet. Apparemment, il y a des inquiétudes. Il faut rester prudent sans non plus mettre le feu dans les esprits. C'est un peu cela la question. Or, la charte parisienne est protectrice, de toute façon, au regard de ce qu'est la loi.

Ian BROSSAT : Je ne reviendrai pas sur le débat qui nous occupait il y a quelques instants. C'est juste assez drôle de voir que M. HONORE se fait le porte-parole de Mao PENINOU.

Sur le fond, nous approuvons les modifications qui ont été présentées par Mme JOLY. Nous y sommes favorables. Par conséquent, nous voterons tous ces éléments. A Paris, en matière de démocratie participative, nous pourrions faire davantage encore par rapport à ce que nous faisons aujourd'hui.

Prenons une question comme le budget. Le budget de la Ville de Paris, ça n'est pas rien. D'abord, en masse d'argent, c'est 7,5 Md€. C'est la vie quotidienne des parisiens. En réalité, une question aussi importante que celle-là n'est débattue qu'au Conseil de Paris, un peu dans nos Conseils d'arrondissement mais finalement, elle ne fait pas véritablement l'objet d'un va-et-vient entre les parisiens et l'exécutif municipal. Sur un sujet comme celui-là (sur le budget), il faudrait que nous puissions envisager des formules qui nous permettent de progresser en matière de démocratie participative.

Pascal JULIEN : Sur le dernier point évoqué par M. BROSSAT, je me souviens que dans la mandature précédente – nous avons eu ici l'Adjoint au Maire en charge des finances – il y avait une discussion qui était intéressante. Je serai aussi assez partisan à ce que l'on revienne, au minimum, à cette formule.

Sur le reste, et pour en finir, je crois que vous n'êtes pas resté jusqu'au bout, M. HONORE. Par exemple, j'ai sérieusement nuancé l'avis du docteur FRILAY qui s'exprimait, en lui disant qu'elle ne pouvait rien affirmer de ce qu'elle disait. Il n'y a pas de marqueur biologique qui puisse attester que l'on souffre d'une maladie liée au brouillard électromagnétique. Donc, il y a bien eu débat contradictoire. Je l'ai contredite là-dessus.

Par ailleurs, il y a eu également plusieurs interventions de Free – ils étaient deux – fort courtoises aussi – tout cela s'est passé dans une atmosphère très bon enfant – qui ont pu également nuancer et contredire ce qui s'est dit. C'était pour vous dire qu'il faut tout rapporter et puis surtout, rester jusqu'au bout. Vous étiez là au début mais vous êtes – vous avez oublié de dire cela, M. HONORE – parti largement avant la fin.

Christian HONORE : Non, Monsieur, je suis resté une heure et demie, premièrement. Deuxièmement, je n'ai pas de compte à vous rendre. Je suis intervenu pour dire simplement à Mme FOURNIER qu'il faut avoir l'honnêteté intellectuelle de rapporter les faits tels qu'ils sont. Si je n'étais pas intervenu, personne n'aurait su que M. Mao PENINOUE était parti parce qu'il était outré de ce comportement. En effet, M. le Maire a raison de dire qu'il faut être cohérent et avoir toutes les informations. En effet, il aurait peut-être fallu qu'il y ait un deuxième médecin. Je suis resté une heure et demie. Excusez-moi, M. JULIEN, je n'ai aucun compte à vous rendre.

Danielle FOURNIER : Je vais répondre parce que la malhonnêteté intellectuelle... je ne vais pas laisser passer ça. J'ai bien pris le temps justement, à la fin de la réunion, de faire remarquer que je présidais cette réunion que je pense réussie.

D'ailleurs, il y avait trois étudiants en journalisme qui vont revenir faire une étude sur notre conseil de quartier. Ils ont bien compris la chose, c'est-à-dire de présenter sur un sujet qui occupe les habitants, des personnes qui ont des entrées différentes. Le débat a eu lieu. Il y a eu plusieurs interventions et ça, ce n'est pas de la malhonnêteté intellectuelle. C'est prendre les citoyens pour des adultes comme nous, comme tout un chacun : des gens responsables, capables d'écouter des choses différentes et de se construire leurs points de vue qui peuvent être différents du mien, du vôtre, etc. Nouveau, bouger... C'est aussi l'idée des conseils de quartier. C'est ce qui s'est passé dans ce conseil. Bientôt, nous pourrions en avoir le compte rendu puisque cela figure sur le site de la Mairie. Chacun pourra se faire son propre jugement sans essayer de jouer des jeux politiques qui me semblent vraiment sans intérêt vu l'objet qui est très important.

Catherine JOLY : Sur la question de la place des élus référents, c'est un changement radical que vous saluez, M. JULIEN. A mon avis, cela va dans le bon sens, dans le sens de la responsabilisation des citoyens qui s'engagent. On aura un coordinateur par équipe d'animation. Il n'y aura plus de président au conseil de quartier. Du coup, la place des élus va totalement changer, ce qui correspondait aussi à leur demande. On va avoir des conseils qui auront des configurations très différentes.

Sur la question de la charte elle-même, vous remarquerez qu'elle est très peu détaillée par rapport à la précédente. On avait beaucoup de principes de fonctionnement, dans la presse et dans la charte, qui empêchaient des évolutions faciles. Il fallait la passer en Conseil d'arrondissement, etc. D'où le fait que, par exemple, ne sont pas mentionnés les invités permanents des conseils de quartier. Or, parmi ces invités permanents, on continuera à inviter le conseil de la jeunesse, les équipes de développement local pour les quartiers Politique de la Ville et nouveauté, des conseils de parents (à la demande des parents eux-mêmes). Ainsi, ces deux instances de démocratie participative et les équipes de développement local seront les invités permanents des conseils de quartier. Ce n'est pas inscrit dans la charte. On a voulu faire quelque chose de principal et non pas de détaillé

pour ne pas trop se lier les mains en termes d'évolution à l'avenir. En tout cas, l'idée est de faire le lien entre les différentes instances qui existent dans l'Arrondissement.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.359 à la majorité soit 34 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC/EELV) et 5 abstentions dont 1 pouvoir (UMP).

CULTURE

DELIBERATION : 18.2012.360 : Signature de 7 conventions relatives à l'occupation du domaine public pour les théâtres

Carine ROLLAND : Il s'agit, par ces conventions, de mettre des lieux propriétés de la Ville à la disposition de sept établissements culturels répartis sur le territoire parisien dont le Théâtre de la Ville – vous savez qu'il y a un théâtre place des Abbesses, c'est pour cela que la délibération est présentée ici – le tout pour un prix symbolique et contre la valorisation du loyer dans les budgets desdites structures.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.360/2012.DAC.783 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.361 : Convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'Établissement culturel Les Trois Baudets avec la société 3 Anes Prod.

Carine ROLLAND : Il s'agit d'une nouvelle convention de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Trois-Baudets. Nous en avons parlé précédemment. Le lieu aura un nouveau délégataire en la personne de la société 3 Anes prod. Pour la petite histoire, les 3 Anes est le nom historique des Trois-Baudets. Jacques CANETTI a décidé ensuite de le rebaptiser et de l'appeler Trois-Baudets mais il retrouve, par cette société, son premier nom. Le lieu réouvrira au grand public début 2013 avec toujours une vocation à défendre les talents émergents de la chanson française, un gros axe émergence que défend l'équipe qui arrive. Il y aura pas mal de nouvelles choses aussi avec, je crois savoir, des tarifications très innovantes pour différents publics.

Ainsi, il s'agit d'une délibération qui signe le futur des Trois-Baudets.

Danielle FOURNIER : Je n'ai rien contre l'émergence et l'innovation. Toutefois, je voudrais soulever deux points qui, pour ma part, m'inquiètent un peu. La société lauréate (3 Anes prod) est composée d'Olivier POUBELLE qui est déjà le gérant de la maroquinerie. Il a racheté – je ne sais pas s'il a racheté mais disons – les Bouffes du nord l'année dernière. Il a la main sur un certain nombre d'autres salles parisiennes. Il est associé dans cette aventure nouvelle-là (aux Trois-Baudets) avec Renaud BARILLET de la Bellevilloise. Ainsi, on assiste à une concentration d'un certain nombre de sociétés. J'espère que cela va dans le sens de la diversité. Je demande des preuves. Il est vrai qu'ils ont fait leur preuve. Toutefois, je pense qu'il y en a d'autres. On ne joue pas forcément la carte d'une très grande ouverture par le choix qui est fait là.

L'autre élément, c'est que dans le nombre de jours d'exploitation – il y avait 280 jours d'exploitation dans le précédent contrat – on va passer à 172 jours, ce qui est quand même une baisse significative. Là aussi, je regrette que l'on ait choisi cette orientation-là, peut-être en tenant compte des difficultés d'exploitation précédentes, c'est évident mais cette réponse nous laisse un peu sur notre faim. Je ne peux que leur souhaiter de réussir et bon courage. Toutefois, j'ai ces réserves-là.

Laurence GOLDGRAB : Au stade où nous en sommes, c'est bien d'être réaliste sur les enjeux. L'équipe qui a été sélectionnée a déjà des enjeux ailleurs dans Paris. En même temps, ce sont des grands professionnels. C'est bien aussi pour diriger les Trois-Baudets avec l'enjeu que l'on connaît, qui est l'émergence de nouveaux talents. C'est un métier extrêmement difficile. La preuve, l'ancienne équipe fourmillait d'idées et était extrêmement motivée mais il faut faire preuve d'une grande rigueur budgétaire. C'est une spécialité qui ne rapporte pas forcément. C'est bien aussi de choisir des grands professionnels pour ce faire.

Daniel VAILLANT : Je veux rappeler qu'en plus, il y a des règles. Il y a des appels à projet. Après, il y a l'ouverture. Puis, on essaye aussi de se conformer à l'idée à la fois qualitative et quantitative. C'est en fonction de cela que le choix s'est fait.

Carine ROLLAND : Finalement, c'est un vrai débat que Mme FOURNIER ouvre là. On le sait aujourd'hui, les établissements culturels ont le plus grand mal à vivre. On assiste à une forme de concentration des moyens par ceux qui ont justement les moyens de porter des grands projets. Il y a une forme de concentration des compétences aussi. En période de crise, il est très difficile de voir émerger de nouvelles sociétés culturelles sorties ex nihilo. On le constate sur bien des sujets dans le 18^{ème} et ailleurs.

Néanmoins, pour avoir rencontré très récemment Olivier POUBELLE, après l'attribution de la DSP à l'équipe, c'est quelqu'un qui a toujours fait preuve d'un esprit d'initiative couplé à un vrai intérêt artistique. Il ne s'est jamais départi de sa curiosité. On lui est redevable de l'émergence d'un certain nombre de grands talents de la chanson française d'aujourd'hui. Pour ceux qui ne connaissent pas, on peut citer : Kali, Jeanne CHERHAL, Olivia RUIZ... J'en passe et des meilleurs. Pour le coup, il me semble que cette équipe-là va allier les deux, c'est-à-dire le savoir-faire qu'ils ont déjà mis à la disposition d'artistes qui sont devenus célèbres et qui le méritaient, pour en faire émerger d'autres. Ensuite, pour les 170 jours, c'est très lié à l'émergence et à la manière dont ils auront à construire leur équilibre financier avec, encore une fois, bon nombre d'artistes qui ne sont pas connus et qu'il s'agira de faire arriver dans la lumière.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.361/2012.DAC.524 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.362 : Subvention (3.500 euros) à l'association A Tire d'Ailes (18e)

Carine ROLLAND : C'est une association que l'on connaît bien, située dans le quartier de La Chapelle. Elle propose des ateliers de contes et de théâtres, en utilisant la parole à des fins d'échanges culturels et de création et à des fins d'intégration et de mélange intergénérationnel.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.362/2012.DAC.558 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.363 : Subvention (3.000 euros) à l'association Atelier Musical Paris Seine (18e).

Carine ROLLAND : C'est une subvention complémentaire pour soutenir cette association qui joue un rôle très important dans le 18^{ème} arrondissement. Elle permet à des jeunes enfants, des adolescents et des adultes de l'Arrondissement, d'accéder à la pratique musicale. C'est une très belle association. La subvention complémentaire est d'un montant de 3 k€.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.364/2012.DAC.778 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.364 : **Subvention (1.000 euros) à l'association L'Eclaboussée (18e)**

Carine ROLLAND : L'Eclaboussée est une association située dans le quartier Charles-Hermite. A ce titre, son action mérite d'être soulignée. Elle mérite d'être soulignée à un deuxième titre puisqu'elle s'intéresse à la pratique artistique par les personnes âgées. Le montant de la subvention proposée est de 1 k€.

Daniel VAILLANT : Ayant participé avec beaucoup d'élus à l'inauguration formelle de l'espace jeunes Charles-Hermite, j'étais heureux, quand on sait d'où l'on vient sur Charles-Hermite, de voir ce bel équipement et la manière dont il a l'air d'être géré par Espoir 18. C'est vraiment un signe d'encouragement parmi bien d'autres choses à Charles-Hermite. J'ai été séduit par cet équipement, qui était attendu depuis longtemps, n'est-ce pas ?

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.364/2012.DAC.778 à l'unanimité.

LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

DELIBERATION : 18.2012.365 : **Subvention (2.000 euros) et convention avec le Centre d'Etudes et de Recherches, d'Accompagnement Familial par la Médiation (CERAF) (18e).**

Gérald BRIANT : Il s'agit de voter une subvention à l'association CERAF qui est spécialisée sur la dimension des familles monoparentales. Elle soutient souvent des femmes seules, chefs de famille, qui élèvent des enfants. C'est un secteur sur lequel le Conseil de Paris s'est investi. M. BROSSAT avait travaillé sur la commission. Je vous propose de voter pour cette association plus qu'utile.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.365/2012.DFPE.449 à l'unanimité.

ACCES AU DROIT

DELIBERATION : 18.2012.366 : **Subvention (290.750 euros) et convention avec l'Ordre des avocats au Barreau de Paris et la Caisse des règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.**

Magali CHASTAGNER : Il s'agit du financement des permanences d'avocats gratuites en Mairie d'arrondissement.

Daniel VAILLANT : Il y en a pour 290 750 €, pour tout Paris bien sûr.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.366/2012.DAJ.8 à l'unanimité.

PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2012.367 : **Convention de délégation de service public pour l'exploitation de l'établissement d'accueil collectif de petite enfance situé 11-13 rue Emile Duployé (18e).**

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'approuver une convention de délégation de service public pour l'exploitation d'un nouvel établissement de petite enfance, situé 11-13, rue Emile_Duployé. C'est une très bonne nouvelle parce que c'est un nouvel établissement qui ouvre dans le quartier de la Goutte-d'Or.

Ce sera un établissement qui accueillera au moins 25 enfants par jour et qui sera géré par l'association Famille et cité. Ainsi, ce sera un outil accueil. C'est une très bonne chose dans ce quartier dans la mesure où la Goutte-d'Or compte peu d'établissements multi accueil. Par conséquent, ce sera tout à fait complémentaire avec les autres établissements. A noter que depuis 2001, on a ouvert beaucoup d'établissements de petite enfance. Peu sont confiés en gestion de délégation service public, notamment pour pouvoir offrir aux parisiens des horaires décalés. Ce sont des établissements qui ferment plus tard que les établissements municipaux.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Sur les points d'accès au droit et sur les permanences des avocats, on a des remontées des habitants. Je pense que c'est identique de votre côté. Souvent, beaucoup sont déçus de ne pas avoir de réponses à leurs questions. On va voir un avocat faute de moyens. On vient poser une question pour savoir si l'on peut être orienté. Souvent, beaucoup d'habitants viennent nous dire : « On n'a pas la réponse. » Quand j'y envoie des habitants, beaucoup viennent me dire : « Ça ne sert à rien. » Alors, je vous le remonte.

Il est très difficile de juger quand on n'est pas présent. C'est important de faire passer ce message-là. Je sais que la limite est que ce ne sont pas leurs représentants. Ce ne sont pas eux qui vont aller en justice avec les habitants qui viennent les voir. Toutefois, il serait bon de préciser que l'on a parfois besoin d'avoir une ou deux réponses qui peuvent vous enlever une épine du pied. Ils peuvent vous faire comprendre un problème juridique que vous ne compreniez pas jusqu'à présent. Là aussi, il y a pas mal d'efforts à faire de leur part.

Daniel VAILLANT : Je comprends votre réflexion. Je ferais un distinguo entre les avocats qui font un métier et ceux qui accueillent pour des questions liées à des conflits, au tribunal d'instance par exemple. On a peu de moyens de vérifier la pertinence des réponses. Je ne vous parle pas des questions.

Connaissant bien le point d'accès au droit et la qualité du directeur et de l'équipe, je suis plus rassuré sur les réponses qu'ils essayent d'apporter. Elles ont souvent trait à des questions liées au logement, aux relations avec les propriétaires, etc.

En tout cas, le point d'accès au droit, qui accueille chaque année des milliers de citoyennes et de citoyens, est bien installé. La Ville a fait les efforts nécessaires en matière de locaux à l'angle de Panama et de Suez. C'est un outil vraiment apprécié d'après les remontées que j'ai. On peut toujours faire mieux. Toutefois, je ferais un petit distinguo entre des avocats qui accueillent ici en Mairie – c'est bien la convention que l'on a votée – et le point d'accès au droit qui est vraiment un point d'accès multi accueil sur des sujets qui sont quelquefois difficiles à traiter. J'ai de bons retours sur le point d'accès au droit.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.367/2012.DFPE.363 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.368 : Subvention (188.220 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Gan Ménahem (18e) pour sa crèche collective Léa Frankforter (18e).

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'adopter des subventions pour le fonctionnement de l'association Gan Ménahem qui gère deux établissements dans le 18^{ème}. Cette subvention

concerne la crèche collective Léa-Frankforter. Il s'agit d'adopter une subvention de 188 220 €.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.368/2012.DFPE.277 à la majorité soit 29 voix pour dont 9 pouvoirs (PS/UMP), 3 voix contre (PC) et 7 voix ne participants pas au vote (EELV/PS).

DELIBERATION : 18.2012.369 : Subvention (285.754 euros) et avenant n° 1 à convention avec l'association Gan Ménahem (18e) pour le jardin d'enfants Sinaï (18e).

Violaine TRAJAN : C'est toujours l'association Gan Ménahem, pour la gestion du jardin d'enfants le Sinaï. C'est une subvention d'un montant de 285 754 €. Je regroupe les deux subventions puisque c'est la même association.

On connaît le sujet. L'association poursuit ses efforts d'ouverture. La directrice est toujours présente aux commissions d'attribution (commission de confrontation des listes que nous organisons avec toutes les associations du 18^{ème}). Elle est également active dans les réunions de partenariat, notamment le groupe « Petite Enfance » qui a mis en place un comité de lecture. La directrice y participe, ce qui fait que les enfants de ces établissements vont maintenant, depuis trois ans, à la bibliothèque. Ce n'était pas le cas auparavant.

Sur l'ouverture et le pourcentage, on se souvient qu'en 2009, l'effort se portait sur deux enfants ; en 2010, c'était quatre enfants ; en 2011, c'était sept enfants. Aujourd'hui, pour 2012, la directrice a proposé sept places qui ont profité à des familles qui sont aussi inscrites à la Mairie. Elles demandaient un établissement de petite enfance, un mode d'accueil dont elles avaient besoin. Si l'on prend en compte les enfants passés (de l'an dernier) et qui sont aujourd'hui chez les moyens ou chez les grands, on peut considérer que 10 % des places de l'établissement profitent à des enfants qui, par ailleurs, avaient demandé une place en crèche à la Mairie du 18^{ème}.

La convention de la Ville de Paris est respectée sur les horaires et les jours d'ouverture. C'est aussi le moyen – les services y vont très régulièrement, les professionnels aussi sont en contact permanent – comme je le disais l'an passé, de faire rentrer la laïcité dans ces établissements. Pour toutes ces raisons, je vous invite à voter pour ces délibérations qui, au final, permettent l'accueil de plusieurs centaines d'enfants.

Gérald BRIANT : C'est une subvention rituelle. Le Groupe communiste n'a pas à changer d'avis sur son vote qui sera encore une fois négatif. Malgré toutes les déclarations d'intention, la bonne volonté affichée et le souci de dialogue que nous félicitons – mais cela aussi, c'est grâce au travail engagé par Mme TRAJAN – malheureusement, sur le point essentiel, la participation des enfants hors communautaire est toujours à la portion congrue et très résiduelle. Ce vote s'appuie sur cette observation. Il y a un choix. Ce n'est pas un choix pour ou contre la crèche, c'est un choix de subventionner ou de ne pas subventionner une crèche.

Dans les contraintes budgétaires qui sont les nôtres, il faut plutôt travailler une prime à la laïcité plutôt qu'au communautarisme. En l'occurrence, je propose que l'on vote contre cette subvention.

Pascal JULIEN : Au vu de tout ce qui vient d'être dit – ce sont des débats qui sont récurrents chaque année sur cette subvention – de mon point de vue, voter contre n'est pas justifié. Cette association respecte vraiment la convention, surtout dans les heures et les jours d'ouverture, y compris le vendredi après-midi où près de la moitié des enfants viennent. Elle la respecte dans le projet pédagogique officiel.

Elle participe – comme l'a dit Mme TRAJAN – aux réunions diverses à la Mairie. Elle accepte des enfants que la Mairie lui présente même si ces enfants sont passés par la Mairie, peut-être en ayant fait d'abord un crochet par l'association, on n'en sait rien. De toute façon, il y a un respect qui va même au-delà de la convention. L'association participe, par exemple, aux comités de lecture – elle n'en a aucunement l'obligation – qui ont lieu dans la bibliothèque municipale d'à côté. Elle entretient d'excellentes relations avec la crèche municipale Evangile, etc. Pour toutes ces raisons, je ne me vois vraiment pas appeler à voter contre.

Pour autant, je ne peux pas non plus voter pour. La réalité reste quand même celle d'un établissement où, plus que l'écrasante majorité, presque tous ceux qui viennent sont des juifs traditionalistes ou religieux. J'y ai passé tout à l'heure une heure et demie avec son directeur, Joseph PEWZNER. Il le reconnaissait volontiers. Il dit : « Mais oui, effectivement, 80 %... On ne parle pas en pourcentage parce qu'il y a le respect de la conscience individuelle. Je n'aime pas ça ».

On a discuté. J'ai cherché une explication. Il dit, en quelque sorte : « Ce ne sont pas nous qui refusons du monde. D'ailleurs, on souhaiterait que la Mairie nous en donne davantage mais ce sont les gens qui ne viennent pas chez nous. » Alors, je lui ai dit : « Mais cher ami – parce que j'ai vraiment des relations personnelles très chaleureuses avec M. PEWZNER – pourquoi ils ne viennent pas ? » Ces deux établissements apparaissent comme deux enclaves devenues laïques grâce aux efforts de M. Christophe NADJOVSKI, de Mme TRAJAN, du Maire du 18^{ème} et du Maire de Paris : deux enclaves laïques, dans une cité, qui ne donnent pas vraiment envie de franchir le pas.

Alors, l'expression franchir le pas... J'ai demandé à M. PEWZNER – elle est de lui cette expression – « Est-ce que ce soir vous m'autorisez à vous citer dans mon exposé ? » Il m'a dit oui. Je lui dis : « Vous voyez, si vous-même, à plusieurs reprises, aviez dit à propos de l'institution que les gens ne franchissent pas le pas, c'est bien, quelque part, l'aveu que Monsieur Tout-le-monde hésite effectivement à franchir ces grilles avec toute l'histoire... » On voit bien que l'on est dans un milieu juif orthodoxe. Je dis juif. Je m'en fiche de ça. Ça serait catholique, musulman, bouddhiste... ça serait la même chose. Le problème, c'est qu'il y a ce côté orthodoxe. Certains diraient même ultra-orthodoxe. Alors, on n'a pas tellement envie d'y aller. En revanche, je veux bien croire que des gens, une fois qu'ils auront franchi le pas, se sentent à l'aise dans cette crèche.

Je lance un appel à tous ceux qui nous écoutent, surtout si vous n'avez aucune attache religieuse : « Allez vous inscrire à la crèche Léa-Frankforter. Allez au jardin d'enfants géré par l'association Gan Ménahem. » Je n'ai jamais dit qu'une chose. Je demande l'ouverture de cette crèche, de facto. Pour la raison que je viens de dire, ça irait mieux si elle se trouvait géographiquement tout à fait à l'écart et qu'il n'y avait plus cette parenté idéologique – j'ai parlé très franchement à M. PEWZNER – que je n'aime pas. Voilà pourquoi je ne peux pas voter pour.

L'an dernier, d'ailleurs, on avait voté contre. J'espérais que cela stimulerait. Je regrette un peu, au fond, parce que cela n'a pas fait évoluer la chose. C'est parce que la chose ne peut pas évoluer que je pense que l'abstention n'est pas bonne non plus. Quand on s'abstient, on se dit qu'il y a des possibilités d'évolution dans le cadre fixé. Je ne vois pas ce que l'on peut faire de mieux.

On est prisonnier de la loi, d'une convention. Il y a des choses que l'on ne peut pas faire. On pourrait dire, par exemple, qu'il s'agit d'une nouvelle convention. Ainsi, la Mairie a le droit de désigner vingt berceaux. C'est illégal au nom du respect de la liberté des associations. Dans le cadre de la loi et du conventionnement tels qu'ils existent, la Mairie de Paris et d'arrondissement sont allées le plus loin qu'elles pouvaient pour améliorer les choses. De

son côté, l'association a bien compris qu'il lui fallait évoluer. Je tiens à dire d'ailleurs que de toutes les associations de la sphère Loubavitch, c'est certainement la plus ouverte à Paris. On n'est pas dans d'autres arrondissements où ça se passe beaucoup moins bien. Voilà pourquoi je ne peux pas non plus m'abstenir.

Au total, vous aurez compris pourquoi j'appellerai mon groupe à ne pas participer au vote, en espérant qu'un jour, le cadre évolue et permette un progrès.

Pierre-Yves BOURNAZEL : A partir du moment où la convention est respectée, on a besoin de cette crèche. J'inverse la problématique. Si tout le monde ne votait pas, quid des enfants ? Il faut aussi se poser cette question à l'inverse. L'intérêt général commande – même si l'on peut demander des efforts, même si l'on peut essayer d'aller plus loin comme vous le soulignez – que l'on vote cette subvention pour permettre que ces places en crèche existent et que des enfants puissent en profiter.

Violaine TRAJAN : Je comprends tout à fait ce que dit M. JULIEN. Je poserai la question inverse : « Pourquoi ils n'enlèvent pas ce logo religieux ? Pourquoi c'est à nous de franchir le pas et pas l'inverse ? » Je voterai pour, pour des raisons qui me sont propres. Ceci étant, je pense que tous ceux qui portent un signe religieux quelconque ne devraient pas être subventionnés par l'Etat.

Daniel VAILLANT : On ne va pas rouvrir le débat. Je suis maire depuis 1995 et chaque année, il y a le même débat. J'ai toujours essayé d'être constant, en tout cas dans mon vote, c'est-à-dire d'approuver. Apparemment, il n'y a pas les éléments qui feraient que je ne pourrai pas l'approuver. C'est au nom du réalisme, au-delà du débat idéologique. Où vont aller les enfants s'ils ne sont pas là ? Il est difficile d'être plus laïc que moi. Toutefois, s'il y avait des problèmes sanitaires ou de refus... il y a même eu des évolutions positives, comme l'a dit M. JULIEN, sous la pression que nous avons exercée les uns et les autres. Ainsi, on ne va pas se mettre hors la loi pour cela.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.369/2012.DFPE.276 à la majorité soit 29 voix pour dont 9 pouvoirs (PS/UMP), 3 voix contre (PC) et 7 voix ne participants pas au vote (EELV/PS).

DELIBERATION : 18.2012.370 : Subvention (65.783 euros) et avenant n° 3 à convention avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour le jardin maternel (18e).

Violaine TRAJAN : Là, nous n'avons pas de discussions. On connaît bien l'association qui gère le jardin maternel qui est au 34, rue Lamarck et qui a une capacité de 20 places. Pour sa gestion, elle a besoin d'une subvention de 65 783 €. Ainsi, je vous remercie de la voter.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.370/2012.DFPE.211 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.371 : Subvention (303.070 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour la crèche collective Lamarck (18e).

Violaine TRAJAN : Toujours pour le Centre israélite de Montmartre mais cette fois pour une crèche collective de 77 places, je vous remercie de voter la subvention de 303 070 €.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.371/2012.DFPE.210 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.372 : Subvention (118.163 euros) et avenant n° 3 avec l'association Centre Israélite de Montmartre (18e) pour la crèche collective Marcel Bleustein Blanchet (18e).

Violaine TRAJAN : Là non plus, il n'y a pas de souci pour voter cette subvention. C'est un établissement de 50 places, toujours géré par l'association Centre israélite de Montmartre.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.372/2012.DFPE.209 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.373 : Subventions attribuées à la ville de Paris (5.804.800 euros maximum) et conventions avec la Caisse d'Allocations Familiales de Paris au titre de la création de 12 équipements de petite enfance sur le territoire parisien.

Violaine TRAJAN : Dans le cadre de la politique petite enfance, la Caisse d'allocation familiale contribue activement au développement des équipements. Nous sommes concernés à Paris. La convention d'objectifs prévoit ainsi de créer des fonds d'investissement pour que Paris puisse ouvrir des crèches. Là, nous sommes concernés pour un établissement situé rue Neuve (impasse Dupuy). Ce sera une crèche de 66 berceaux. Pour cela, une subvention est attribuée par la CAF. Nous sommes concernés pour un montant de 554 400 €. Il faut savoir que cela concerne douze nouvelles crèches à Paris. Au final, la capacité d'accueil augmentera de 647 places à Paris.

A noter que depuis 2001 et jusqu'en 2014, plus de 10 000 places auront été créées à Paris. C'est vraiment beaucoup. On peut dire que depuis dix ans, on a doublé les capacités d'accueil. Je vous remercie de voter cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.373/2012.DFPE.419 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.374 : Avenants aux conventions d'objectifs avec les associations gestionnaires d'établissements de la petite enfance (18e).

Violaine TRAJAN : Il s'agit d'un avenant. On vote presque à chaque Conseil des subventions aux crèches associatives. Nous l'avons fait pour plusieurs crèches. Les associations sont liées à la Ville par une convention d'objectifs qui dure trois ans. Elle serait arrivée à échéance à la fin de l'année. Seulement, la fédération des associations a demandé à ce qu'elle soit prolongée d'un an pour pouvoir faire le bilan du nombre de places qu'elle gère. A Paris, 127 associations gèrent plus de 8 000 places. Dans le 18^{ème} arrondissement – nous sommes concernés – 17 associations gèrent 23 établissements, ce qui fait 931 places pour les enfants du 18^{ème} arrondissement.

J'avais demandé à ce que l'on projette un *slide* qui fait le bilan de tout ce qui est attribué chaque année. C'est important. C'est bien de le faire savoir. La Ville de Paris verse plus de 3,28 M€ de subventions aux associations pour qu'elles puissent accueillir les enfants. Ces 931 places, ce sont : neuf crèches collectives, une crèche familiale, trois crèches parentales, quatorze haltes-garderies, un jardin maternel et un jardin d'enfants. C'est bien de faire le bilan quelquefois. Cela représente beaucoup. Dans le 18^{ème} arrondissement, il existe 3 000 places pour les enfants : 2 000 sont municipales et à peu près 1 000 sont gérées par des associations. Les associations proposent en général des horaires plus larges (jusqu'à 19h, 19h30). Cela permet de répondre aux besoins des parisiens également.

Je vous remercie de voter cette délibération.

Roxane DECORTE : Je voudrais avoir à nouveau le débat sur la question de la scolarisation des enfants à partir de deux ans. Comment, au niveau du 18^{ème} arrondissement, voyez-vous l'articulation entre la section des grands à la crèche et la petite section en maternelle ? Par exemple, en janvier, des parents font le choix que leurs enfants aillent plutôt à l'école –

l'école est gratuite – plutôt que de rester à la crèche. Cela concerne combien de familles ? Quelle est votre philosophie sur le sujet en particulier ?

Philippe DARRIULAT : Ça tombe bien puisque l'on a eu une réunion, ce matin même, où cette question a été abordée avec les inspecteurs de l'Education nationale dans le cadre de la préparation de la réunion que nous aurons avec monsieur l'inspecteur pour la carte scolaire dans le 18^{ème} arrondissement.

Il y a deux aspects. Premièrement, la situation aujourd'hui, parce qu'elle est contrainte, fait que la scolarisation des moins de trois ans dans les maternelles du 18^{ème} arrondissement existe mais est limitée à une quinzaine de cas sur l'Arrondissement. Il y a ensuite l'idée, qui a été avancée par le gouvernement mais qui devra prendre forme, de faciliter cette scolarisation des enfants de moins de trois ans dans les écoles des ZEP ou écoles en quartier Politique de la Ville. Cela reste à définir. En tout cas, je ne me souviens plus exactement sur les maternelles mais n'oublions pas que, dans le 18^{ème} arrondissement, sur 67 écoles, 50 sont en ZEP. Les comptes sont vite faits.

Cela nécessite une réflexion – on a commencé à l'avoir – parce que ce sont des contraintes lourdes. J'explique les contraintes. Il faut de la place pour accueillir ces enfants. Il faut double place. Ce sont des enfants de moins de trois ans qui ont encore plus besoin d'une sieste que les enfants des petites sections. Ainsi, il faut non seulement une place à l'école mais également en dortoir pour ces enfants (adaptation des dortoirs). Pour cela, on a commencé à essayer de trouver une ou deux maternelles qui pourraient accueillir plus particulièrement ces enfants parce que les locaux existent et sont disponibles (une ou deux écoles par circonscription). Il y a quatre circonscriptions scolaires. On a commencé à avancer là-dessus. On va avoir d'autres réunions. Sur trois circonscriptions, on a des pistes qui nous permettent la voie. Sur une des circonscriptions (la butte Montmartre), les choses sont plus compliquées pour trouver les locaux. En même temps, c'est là où l'on a le moins d'écoles ZEP.

Ainsi, bon an, mal an, on devrait pouvoir essayer de répondre au mieux à cette situation. On est en train d'essayer de trouver les ajustements.

Daniel VAILLANT : Mme TRAJAN aimerait beaucoup que l'on puisse scolariser tous les enfants entre deux et trois ans à la maternelle. Cela ferait d'autant plus de places à la crèche. C'est un vieux débat que nous avons. La seule difficulté, mais n'y voyez aucun esprit polémique, c'est que ce débat a été tranché à une certaine période. J'ai même entendu des ministres de la République dire qu'il ne fallait pas que les gamins aillent à l'école avant un certain âge. Je suis résolument pour la scolarisation précoce, notamment dans les milieux sociaux où c'est le plus nécessaire. La démarche pragmatique évoquée par M. DARRIULAT est la bonne. Il faudra accéder à ces demandes.

A titre personnel, j'avais suggéré à l'époque qu'il y ait un droit opposable à la scolarisation à trois ans. Beaucoup d'enfants ayant trois ans ne sont pas à l'école. Il faut aussi avoir cela en tête. Aujourd'hui, le droit opposable, c'est à six ans. Une scolarisation plus précoce est un facteur d'intégration sociale et d'intégration tout court dans beaucoup d'endroits. Donc, moi, tout ce qui ira dans le sens d'une scolarisation précoce, pour peu qu'un certain nombre de critères soient réunis... On ne peut pas aller à la maternelle si l'enfant fait encore pipi dans la couche et ainsi de suite. Ce sont des critères que l'on peut mettre sur pied. Après, il y a la question des locaux. C'est évident que pour des petits enfants, il faut le dortoir.

Ce n'est pas simple mais vous avez, la dernière fois, constaté le grand plan de modernisation et de massification de la capacité scolaire dans le 18^{ème} arrondissement. Cela devrait largement contribuer au fur et à mesure que nous ouvrirons de nouveaux établissements.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.374/2012.DFPE.442 à l'unanimité.

JEUNESSE

DELIBERATION : 18.2012.375 : Autorisation à M. le Maire de Paris de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris Jeunes Vacances.

Violaine TRAJAN : C'est une délibération qui va nous permettre de poursuivre la mise en œuvre du dispositif Paris jeunes vacances. Nous sommes concernés puisque ce dispositif nous accorde une enveloppe de 15 800 € que nous dédions aux jeunes. C'est un dispositif intéressant, notamment pour le réseau jeunesse. Les associations établissements de jeunes s'en sont saisies pour pouvoir préparer ou monter des projets avec les jeunes. Là, il s'agit de projet de vacances. Par an, c'est plus de 100 jeunes qui peuvent partir en vacances, ce qui est une bonne chose quand on connaît le nombre de jeunes qui ne peuvent pas s'offrir des vacances.

Depuis l'an dernier, Un jury attribue des chèques d'un montant de 100 € ou de 200 €. Le jury est composé des acteurs jeunesse. Il se réunira le mercredi 5 décembre. Nous proposerons et vous communiquerons les dates des prochains jurys pour que vous puissiez, si vous le souhaitez, y participer.

Je vous remercie de voter cette délibération pour que PJV se poursuive.

Daniel VAILLANT : Vous pourrez participer sans droit de vote. D'ailleurs, je crois que l'adjointe elle-même préfère renoncer à son droit de vote. C'est cela ?

Violaine TRAJAN : Tout à fait. Ce sont les acteurs qui défendent les dossiers et votent. Cela se passe un mois avant chaque vacance scolaire. Cela prend un petit peu de temps puisque les dossiers sont très complets. Il faut voir s'il ne manque aucune pièce, s'ils sont bien remplis et si les budgets sont équilibrés. C'est un outil qui permet aux jeunes d'équilibrer leur budget et de chercher des financements. Il y a les chèques vacances mais il y a aussi d'autres financements (les *baby-sittings*, les petits travaux...).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.375/2012.DJS.434 à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

DELIBERATION : 18.2012.376 : Actualisation du Plan Climat Energie de Paris.

Pascal JULIEN : Plus 0,7 degré, c'est l'augmentation, au 20^{ème} siècle, de la température moyenne mondiale et 0,9, donc davantage encore, pour la France. D'ici la fin du siècle, on sera dans une fourchette d'augmentation de trois à six degrés si l'on continue à consommer et à produire de la même manière qu'aujourd'hui.

Les négociations climatiques internationales sont anciennes. La première a eu lieu à Genève il y a 33 ans. Le GIEC est né il y a 24 ans. Kyoto, c'était en 1997. Il n'y a guère eu de progrès.

Dans ce contexte d'accords internationaux qui reposent sur des constats et qui ne sont jamais contraignants, ce sont les villes qui ont le mieux bougé, qui ont le mieux progressé. Plus de la moitié de la population humaine est urbanisée. Les villes représentent les trois quarts des émissions de gaz à effet de serre et les trois quarts de la consommation de l'énergie mondiale. Elles ont une énorme part de responsabilité. Paris assume sa responsabilité. Elle fait partie, d'ailleurs, de plusieurs réseaux internationaux (la fondation Clinton, le réseau de la Commission européenne, etc.).

Il y a cinq ans, Paris a voté le premier plan climat de France après deux ans de concertation tous azimuts. Quels étaient les objectifs de ce plan ? A l'échelle du territoire parisien, il s'agissait, entre 2004 et 2020 (une tranche de seize ans), de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de 25 %, ainsi que la consommation énergétique, également de 25 %. En revanche, l'objectif est d'augmenter la part des énergies renouvelables de telle sorte qu'elle atteigne 25 % de la consommation énergétique totale. C'est l'objectif à l'échelle du territoire. Pour ce qui concerne l'administration parisienne, elle a des objectifs plus ambitieux encore. Dans les mêmes domaines, c'est 30 %. Ce n'est pas 25 %.

Alors, le bilan de ces plans climats, qu'est-ce qui a été fait ? Le temps que j'ai est court. Je vais donc simplement citer quelques exemples parmi beaucoup.

En matière de construction, 15 000 logements sociaux neufs sont construits suivant le standard du plan climat (50 kWh). 15 000 ont été rénovés. Dans la rénovation, on est moins ambitieux (80 kWh). Par ailleurs, 4 000 logements privés ont fait l'objet de travaux d'efficacité énergétique. Or, c'est bien dans le privé que l'on a le plus de difficultés. L'autorité municipale n'a pas facilement la main sur le privé existant.

En matière de déplacement de personnes – M. LAMY nous en a parlé tout à l'heure – l'extension du T3, l'extension des plages horaires du métro, 300 km de pistes cyclables, le Vélib', les traverses, les navettes fluviales... Tout cela compte et incite à renoncer aux moteurs à explosion.

En matière d'énergies renouvelables, on a créé des puits de géothermie, notamment à Paris Nord-Est (pas loin du 18^{ème} arrondissement). On a installé 20 km² de panneaux solaires.

En matière de transport de marchandises – ça c'est intéressant – 60 magasins monoprix et 80 magasins franprix sont désormais desservis soit par le rail soit par la Seine. 30 millions de tonnes de marchandises circulent dans Paris *intra muros*, 90 % par la rue. Vous imaginez la pollution que cela génère et les effets sur le réchauffement climatique.

En matière de déchets, 89 % des déchets, aujourd'hui, sont enfin valorisés. La diminution de la quantité de déchets – ça c'est important – par habitant et par an, est de 35 kg en cinq ans. Ce qui reste est encore trop. On sait bien que là, il faut travailler à la source. D'ailleurs, par exemple, je me souviens quand ici, à la caisse des écoles, on a arrêté de servir les parts de fromage emballées à part unique et que l'on est passé à du fromage entier servi à la coupe. Ça ne paraît pas mais les petits ruisseaux font les grandes rivières. Un petit geste comme cela, quand c'est multiplié, finit par avoir des effets, y compris – excusez-moi de le dire, ce n'est pas ridicule – à l'échelle mondiale. C'est pour cela que j'ai voulu commencer par rappeler des chiffres qui devraient nous alarmer. On a également créé sept déchetteries-ressourceries dans Paris où 15 000 kits économiseurs d'eau ont été installés par Eau de Paris. Mme LE STRAT aurait pu en parler. Eau de Paris contribue beaucoup à la lutte contre le réchauffement climatique.

En matière d'équipement public, on a lancé le plan de rénovation des écoles parisiennes. On a voté ici les délibérations. C'est très important. L'objectif, à terme, c'est 600 écoles. Il y en a déjà 100 qui sont engagées. 11 000 m² de panneaux solaires sont installés et là, je parle

simplement de l'administration parisienne, rien que pour elle. Je pourrais également évoquer l'arrêt des illuminations à minuit et la mise en œuvre systématique des LED. Mme GABELOTAUD en a souvent parlé à l'occasion des illuminations de Noël. Moins 25 % de la consommation en papier, ce n'est pas rien. Quand on développe le bio et les autres labels dans les cantines, cela va dans le bon sens. J'évite de vous accabler de chiffres. La flotte de véhicules de l'administration a diminué de 10 %. Paris donne l'exemple : 40 voitures sont en autopartage auto-partage sur sept sites, etc.

Au total, tous ces exemples et ceux que je n'ai pas cités expliquent pourquoi, toujours entre 2004 et 2009 (sur cinq ans), nous avons non seulement stoppé l'évolution qui était mauvaise mais également engagé la diminution de l'émission de gaz à effet de serre de 2 %. On stoppe la mauvaise dynamique et la courbe commence à se renverser. On a diminué de 5 % la consommation énergétique. La part des énergies renouvelables atteint aujourd'hui 12 %, en progrès de deux points sur cinq ans. Le tout dans un contexte où Paris gagne plus de 100 000 habitants. Le 18^{ème} arrondissement est passé de 185 000 à plus de 202 000. On a construit plus d'un million de mètres carrés de bureaux. Il faut voir aussi dans quel contexte on réalise ce progrès.

Pourquoi réactualiser le plan climat ? D'abord, parce que c'était prévu dès 2007. On savait qu'il y aurait certainement nécessité de tenir compte des évolutions réglementaires, législatives et technologiques. Ensuite, la loi a évolué. Par exemple, les lois Grenelle obligent désormais les collectivités à adopter un plan climat-énergie territorial qui doit être compatible avec le schéma régional.

Puis, il y a nécessité de mieux articuler les différents plans qu'a produits la Ville : le plan biodiversité, les plans de déplacement, le livre bleu sur l'eau, le programme local de prévention des déchets, etc.

Quel est l'enjeu du nouveau plan que vous allez – je l'espère, et surtout le Conseil de Paris – adopter la semaine prochaine ? D'abord, il faut avoir en tête, pour comprendre cette réactualisation, que la ville influe sur environ 25 % des émissions de gaz à effet de serre.

Elle influe plus ou moins directement sur le quart. Les trois quarts restants, ce sont les autres acteurs économiques, les visiteurs et les habitants eux-mêmes. C'est le totalement privé sur lequel on n'a pas directement la main. Ainsi, on réactualise le plan en visant particulièrement ces 75 % là. Je n'entrerais pas trop dans le détail. Là aussi, je me contenterais de dire que l'on maintient les grands objectifs et les moyens ; quelques exemples pour être concret :

- diminution des vitesses de circulation (quand on passe de 80 à 70 km / h sur le boulevard périphérique) ;
- création de zones de rencontre ;
- augmentation des aires à 30 km / h ;
- incitation à l'usage des véhicules les moins polluants (les fameux ZAPA) ;
- poursuite de l'amélioration de l'œuvre de transport en commun avec l'extension du T3 qui va continuer, j'espère, un jour, jusqu'à Porte-Maillot ;
- développement de la pratique du vélo.

Il y a encore beaucoup d'efforts à faire pour notre Arrondissement. Sur Chapelle international, le fret sera organisé de telle sorte que – M. NEYRENEUF l'avait expliqué – une énorme économie soit faite en termes d'entrée de camions dans Paris et dans la périphérie immédiate.

Je conclus en disant que la multiplication des aléas climatiques extrêmes (période de canicule, sécheresse, etc.) et la hausse attendue des températures nous obligent à anticiper

dès maintenant, à multiplier les grands plans, les gros efforts, les grands investissements, mais également à continuer à faire toujours de la pédagogie. Chaque geste individuel compte. C'est uniquement ainsi que l'on réussira à rendre Paris et le monde, à toutes ces échelles, accessibles à la vie humaine.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On aura ce débat au Conseil de Paris. D'ailleurs, nous déposerons un certain nombre de vœux. Nous espérons qu'ils seront entendus et votés.

Vous avez raison de dire que la loi de 2009 oblige maintenant toutes les collectivités à adopter un plan climat-énergie compatible. Paris l'avait anticipé. C'est très bien de le saluer. Toutefois, j'aurais aimé – on aura une nouvelle fois ce débat au Conseil de Paris – que vous nous présentiez d'abord les objectifs qui avaient été fixés précisément en 2007, ceux qui ont été atteints aujourd'hui et ceux qui n'ont pas été atteints. Cela permettrait une visibilité de l'action concrète de la Ville de Paris. Il y a certain nombre de choses qui ont été engagées, qui ont été réussies. Nous les soutenons. D'autres n'ont pas été suffisamment loin. Nous attendons des résultats. C'est la raison pour laquelle nous émettrons un certain nombre de vœux.

Je pense notamment qu'en matière d'énergie positive, de collecte pneumatique des ordures ménagères et de géothermie, nous avons besoin d'aller plus loin et plus vite pour que la Ville de Paris soit la ville absolument exemplaire et que l'on puisse se dire dans le monde : c'est là que ça se passe. C'est là où l'on fait ce qu'il y a de mieux, notamment en matière de réduction des pollutions et évidemment sur l'habitat qui est responsable d'un tiers de la pollution. Il faut que l'on agisse et que l'on agisse plus et plus vite.

Donc, dans une opposition tout à fait constructive, nous voterons le plan climat-énergie. Nous souhaitons que ces avancées puissent voir le jour. Toutefois, nous serons extrêmement vigilants à ce qu'un certain nombre de points que nous allons évoquer pourra aller encore plus loin et plus vite, une nouvelle fois, et soit voté au prochain Conseil de Paris. Ce sera donc l'occasion d'en redébattre à partir de nos vœux.

Sylvain GAREL : Je suis content d'entendre cela de votre part. C'est un peu surprenant. Vous avez soutenu un président qui a conclu sa présidence par cette phrase qui est maintenant devenue célèbre : « L'environnement, ça suffit. » On a pu voir qu'effectivement, suite à cela, toutes les promesses qui avaient été faites autour du Grenelle, qui au départ avaient suscité un engouement tout à fait exceptionnel et naturel, avaient été abandonnées. Toute la montagne a accouché d'une toute petite souris.

Nous allons aussi déposer des vœux et des amendements. On en a déjà 55 qui sont prêts par rapport à ce plan climat. Nous faisons également cette analyse que même si Paris fait beaucoup plus que la plupart des collectivités, ça ne va pas assez vite, pas assez loin. La situation se dégrade très rapidement.

Je ne sais pas si tout autour de cette table, vous lisez régulièrement les rapports du GIEC ou d'autres organismes de même nature. Toutes les études sérieuses sont extrêmement pessimistes. Nous sommes en haut des fourchettes les plus pessimistes qui avaient été annoncées il y a une dizaine d'années.

La dernière étude qui a été rapportée par Le Monde, il y a une dizaine de jours, montrait que, sans doute, 75 % des arbres de la planète sont condamnés et risquent de disparaître dans les décennies qui viennent. Vous imaginez ce que cela va représenter en termes de bilan carbone ? On est dans une situation absolument dramatique. Avec la crise économique, on a tendance à vouloir prioriser – et on peut le comprendre – les questions sociales sur les questions environnementales. Il n'est pas toujours facile de mêler les deux même s'il faut le faire. On voit bien les contradictions qui peuvent y avoir. Je vous renvoie, par exemple, à la

manifestation qui a eu lieu la semaine dernière en Italie, où des syndicalistes manifestaient contre la fermeture d'une usine extrêmement polluante. Ils voulaient sauvegarder leur emploi. On est souvent face à des logiques qui sont contradictoires.

J'attire quand même votre attention sur le fait que l'on va sans doute vers des catastrophes qui vont beaucoup toucher notre pays, mais encore plus les pays du sud. On peut imaginer ce qu'une augmentation de 6 degrés en moyenne peut faire, en Afrique subsaharienne, comme dégâts et comme conséquences qui seront planétaires.

Par conséquent, Paris doit aller beaucoup plus loin, beaucoup plus vite et doit être beaucoup plus exemplaire qu'elle ne l'est actuellement dans le plan climat, même si – je le redis encore – on a fait beaucoup de choses. C'est très insuffisant par rapport à ce qu'il faudrait que nous fassions. Il faut changer de civilisation. Il faut changer notre façon de vivre, de consommer, de nous déplacer. Malheureusement, lorsque l'on voit la liste des projets inutiles genre Lyon-Turin, Notre-Dame-des-Landes et d'autres projets stupides et coûteux, on en est très loin dans le changement des mentalités. Il va falloir tourner la page sur ce sujet sinon... Ce ne sont pas nous qui prendrons les décisions mais la nature. On ne négocie pas avec la nature.

Daniel VAILLANT : On ne va pas engager un débat philosophique sur le sujet.

Pascal JULIEN : M. BOURNAZEL ne m'a pas bien entendu. J'ai précisément rappelé quels étaient les objectifs avant de faire le bilan du plan climat précédent.

Effectivement, j'ai dit que – un petit peu dans le sens mais sans aller aussi loin que M. GAREL parce que j'étais dans l'exercice de mes fonctions d'adjoint – on n'est peut-être pas allé assez loin mais il y a quand même eu un renversement de la courbe qu'il faut admettre.

Bien sûr, il y a des choses à améliorer. Par exemple, sur les toits-terrasses qui existent dans Paris, notamment dans notre Arrondissement et dans le quartier de La Chapelle, j'avais pensé déposer un vœu – j'en ai été dissuadé par M. NEYRENEUF – demandant que les toits-terrasses du quartier de La Chapelle donnent lieu à une discussion entre la Mairie de Paris et les bailleurs pour qu'on les occupe soit de manière végétale (agriculture urbaine, jardin partagé) soit à des fins énergétiques. Ce sont d'ailleurs des vœux. Il y en a un d'ailleurs qui arrive à la fin de ce Conseil où l'on a aussi des choses à proposer pour améliorer et aller plus vite.

Vous avez parlé de la géothermie. Je n'ai pas tout dit. Vous savez que le Louxor sera en géothermie. C'est extrêmement coûteux. La géothermie constitue un investissement absolument considérable. Une fois que c'est fait, c'est très bien. Ça dure très longtemps. Le retour sur investissement arrive. N'empêche qu'en attendant, c'est dur à mettre, comme vous dites.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.376/2012.DEVE.186 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.377 : Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par la société DT PROJECTS en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, des installations de combustion 115 rue Léopold Réchossière à Aubervilliers (93300).

Pascal JULIEN : Nous devons donner un avis parce que c'est une installation dangereuse comme on en a déjà vu pour un *data center*, c'est-à-dire ces centres informatiques qui reçoivent nos mails – qui reçoivent nos clics, j'ai envie de dire – et les redistribuent. C'est un *hub* informatique.

C'est dangereux parce qu'il y a des installations de refroidissement. Ce sont de véritables centrales électriques. Ils ne peuvent pas se permettre une panne d'électricité sous peine d'accidents graves. Ainsi, ils ont l'obligation d'avoir des relais électriques. Tout cela coûte très cher. Je voudrais dire – parce que c'est quelque chose qui n'est pas dans la délibération – qu'aujourd'hui, l'informatique (internet), à l'échelle du monde, c'est 2 % des émissions de CO₂, à comparer avec les 12 % de l'avion. Ces 2 % augmentent de manière géométrique pour l'instant (avec un coefficient multiplicateur du fait de l'essor de l'internet).

Dans la délibération que j'ai défendue avant, j'ai vu des choses qui me font tiquer. Quand on dit : moins 25 % de papier, c'est très bien. Je le dis d'ailleurs. Toutefois, c'est compensé par un usage d'internet qui contribue aussi à l'effet de serre. Ainsi, une approche objective consisterait à regarder l'ensemble.

Parler de production dématérialisée est tout à fait mensonger. Un ordinateur – c'est très matériel – influe ses consommateurs. En plus, ça crée des *data center* dangereux. Cette installation est à 3 km de chez nous (hors de Paris) mais l'on demande notre autorisation. Un *data center* consomme 4 MW par heure, c'est-à-dire l'équivalent d'une consommation électrique de 3 000 foyers.

Excusez-moi mais quand je vois la publicité électrique que l'on nous met dans le métro, c'est une honte. Une simple publicité de métro consomme autant qu'un foyer de trois ou quatre personnes en un an. Comment la Ville de Paris peut-elle tolérer et ne pas s'opposer à cette affaire-là ? Là, je rejoins – je ne l'avais pas tout à l'heure mais je le prends maintenant – les accents un peu révoltés de M. GAREL de tout à l'heure. Je partage sa révolte.

Je vous demande d'approuver cette délibération parce que l'entreprise est dans les clous mais en ayant en tête qu'il faudrait peut-être avoir une réflexion sur internet qui n'est pas le nec plus ultra. Cela n'a rien à voir avec les SIM. La politique des forfaits, par exemple, incite à s'envoyer des sms et des mails avec des pièces jointes totalement inutiles. Sachez que quand vous envoyez un mail avec une pièce jointe, vous consommez beaucoup plus que quand vous envoyez un simple mail. Il n'y a aucune éducation là-dessus, aucune information, rien. Les lobbies de l'industrie sont là comme d'ailleurs pour la téléphonie mobile. M. HONORE, quand vous achetez un portable, on n'a qu'une seule voix : la voix de l'industriel. Je n'ai pas vu que les associations avaient le droit de mettre leur petit grain de sel dans le mode d'emploi qui est vendu et qui vante tous les bienfaits de la téléphonie mobile. Le pluralisme et l'esprit contradictoire devraient être aussi dans les documents des industriels et pas que dans les conseils de quartier.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.377/2012.DEVE.183 à l'unanimité.

LOGEMENT

DELIBERATION : 18.2012.378 : Réalisation par la SGIM d'un programme de construction comportant 2 logements PLA-I et 6 logements PLUS, 25 rue Duhesme et 149 rue Marcadet (18e).

Michel NEYRENEUF : Sur l'ensemble des délibérations, on va voter, en principe, presque pour 250 logements aujourd'hui.

Pour le premier, il s'agit d'un programme de construction de huit logements sur un terrain préempté au 149, rue Marcadet et 25, rue Duhesme.

Je vous invite à voter favorablement.

Ian BROSSAT : Je voulais faire une remarque générale sur les délibérations logements. Il y a un sujet, à mon avis important, qui sera abordé au Conseil de Paris mais qui me paraît essentiel. C'est la question de la contribution de l'Etat à la production de logements sociaux à Paris.

C'est une question qui a des conséquences sur chacun de nos arrondissements. Vous savez que l'Etat, en 2012, s'était engagé, au titre de la convention des aides à la pierre, à verser 90 millions d'euros à la Ville de Paris pour nous aider à produire du logement social. C'était un engagement qui avait été pris sous le gouvernement de droite. C'était d'ailleurs un engagement au rabais. En 2008, par exemple, l'Etat nous versait 120 m€ pour nous permettre de faire du logement social. On est donc passé de 120 m€ à 90 m€.

Or, aujourd'hui, à l'heure où nous nous réunissons, l'Etat a versé 20 m€ sur les 90 m€ qu'il nous doit au titre de la convention des aides à la pierre. Il a versé, en gros, 22 % de ce qu'il nous doit. D'ailleurs, le Maire de Paris, à très juste titre, a dénoncé cette situation dans un communiqué qui a été publié vendredi dernier.

Toutefois, il faut se rendre compte de la situation dans laquelle nous sommes. Habituellement, dans cette période de l'année – on est au mois de décembre – l'Etat avait versé la quasi-totalité de ce qu'il nous doit au titre des aides à la pierre. Là, on est sur 20 m€ sur un total de 90 m€. C'est une question extrêmement préoccupante. Les uns et les autres, on sait que le logement social, c'est important, a fortiori dans une période où la spéculation immobilière continue à faire rage. On a besoin de se mobiliser pour obtenir de l'Etat qu'il verse à la Ville ce qu'il nous doit au titre de cette aide, pour nous permettre de faire du logement social. Cela me semble être une préoccupation majeure.

Daniel VAILLANT : Je suis évidemment d'accord avec cela ainsi qu'avec le communiqué du Maire de Paris. Il faut obtenir au minimum cela, indépendamment d'un débat que nous aurons peut-être tout à l'heure sur un vœu qui est d'une autre portée, d'une autre nature. En tout cas, sur les problèmes liés à l'enfance isolée et au logement social, la demande du Maire de Paris est parfaitement légitime. Elle doit aboutir.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.378/2012.DLH.329 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.379 : Location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, de l'immeuble communal 83bis/85, rue Philippe de Girard (18e).

Michel NEYRENEUF : Comme tout à l'heure avec M. LAMY, il est préférable de voter d'abord la délibération 28 en toute logique et ensuite cette délibération. La délibération 28, c'est la location par bail emphytéotique, au profit de la SIEMP, du terrain sur lequel est l'immeuble communal qui va être transféré à la SIEMP.

La délibération que je vais présenter maintenant, c'est la réalisation par la SIEMP d'un programme de construction de 18 logements étudiants en colocation – c'est une nouveauté – soit l'équivalent de 62 chambres. Les logements sont de taille variable : du T6 à quelques chambres isolées.

C'est un projet qui est mené avec l'association AFEV. C'est un projet pilote que l'on va avoir dans notre Arrondissement.

Didier GUILLOT : Je voulais parler du contenu du logement étudiant. Il y a deux délibérations. Il y en a une dont le contenu est un peu particulier. C'est celui qui permet à l'AFEV de développer son projet.

L'AFEV est l'Association de fondation pour la Ville. Elle fonctionne sur le mode suivant. Les étudiants louent. En tout cas, ils accèdent à ce logement étudiant. En contrepartie, ils donnent des aides – dans les quartiers Politiques de la Ville essentiellement, ça concerne le 18^{ème} – aux lycéens, aux collégiens et aux élèves d'école primaire, pour les devoirs notamment. C'est nettement mieux. En tout cas, cela permet d'aider dans les zones les plus difficiles. On sait, dans nos quartiers en particulier, combien la question de l'aide au devoir est un élément discriminant dans la réussite scolaire. Il y a des parents qui peuvent se permettre d'avoir Acadomia. On sait à quel point ce n'est pas tout à fait notre politique à nous. En tout cas, c'est bien mieux qu'Acadomia. Il s'agit d'aider dans les quartiers, là où c'est le plus difficile.

On a donc fait une première expérimentation à partir de cinq logements. Cette expérience étant concluante dans le quartier de La Chapelle, on va aller beaucoup plus loin. On va passer de 5 à 62 logements en colocation solidaire. Ce projet est un projet phare pour Paris mais pas seulement pour notre quartier. En tout cas, pour l'instant, il a permis à des élèves de la Goutte-d'Or et de La Chapelle de bénéficier de ces nouveaux services, de cette nouvelle contrepartie.

Je tiens également à préciser deux autres choses. Avec ces deux programmes, on va arriver, sur l'ensemble du 18^{ème} arrondissement, à 1 400 logements étudiants, ce qui est considérable. C'est l'un des efforts. Les deux arrondissements sur lesquels l'effort est le plus important sont les 13^{ème} et 18^{ème} arrondissements pour tout Paris. Parce que l'on y ajoute les logements situés aux Batignolles (juste à deux pas du 18^{ème} arrondissement) et puis surtout sur l'axe Paris Nord-est jusqu'à La Villette, on aurait autant de logements sur le secteur du nord de Paris à la fin du mandat qu'il n'y en avait dans tout Paris au début du mandat de M. DELANOE. C'est pour bien montrer l'effort qui est extrêmement important.

Il y a une dernière chose sur le logement étudiant. Là aussi, il s'agit d'une petite nouveauté qu'il me paraît important de souligner pour notre Arrondissement. Depuis la rentrée dernière – et c'était une revendication des étudiants, notamment des étudiants de Paris le conseillent – les logements du CROUS sont, maintenant qu'il y en a beaucoup, désormais ouverts dès les L1. Avant, on était le seul CROUS en France où il fallait attendre d'être en L3 pour accéder aux logements étudiants.

Ce changement a une conséquence directe dans notre Arrondissement. Il y a des logements étudiants mais il se trouve qu'il y a aussi une université, en l'occurrence Paris IV. Paris IV à Clignancourt, ce ne sont que des étudiants de licence. Donc, ils pourront accéder aux logements étudiants nombreux autour de Paris IV. Je peux vous dire qu'ayant vu le prix dans Paris IV très récemment, ils sont très contents de ce changement qui va concerner directement notre quartier. Puis, dans quelques années, le pôle Condorcet va également arriver à la porte de La Chapelle.

Daniel VAILLANT : Il est vrai que le 18^{ème} va loin de ce point de vue. On voit, par ailleurs, des petites résidences comme celles que nous avons inaugurées ensemble, rue Myrha, l'autre jour. C'est quand même assez super. Quand on voyait l'habitat dégradé et que l'on voit cette résidence étudiante, cela fait plaisir à voir et, j'imagine, à vivre pour ceux qui y sont.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous sommes attachés au logement social et au logement étudiant. D'ailleurs, nous votons la plupart des délibérations. Même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur la stratégie, notamment en matière d'attribution, nous les votons.

Je voudrais évoquer deux remarques, M. NEYRENEUF, qui ont été faites l'une par la commission du vieux Paris et l'autre par l'Architecte des bâtiments de France. Je vais vous les lire et souhaite avoir votre réponse.

La commission du vieux Paris, sur ce dossier, veut : « ... que soit conservée cette maison faubourg parfaitement représentative des constructions rurales de cet axe majeur du nord de Paris dont plusieurs autres exemples ont récemment disparu. »

L'ABF : « Il est dommageable d'envisager la démolition de l'immeuble dont la qualité architecturale participe à la préservation du caractère pittoresque de la rue. »

Nous sommes attachés au logement social et au logement étudiant. Nous sommes aussi attachés à notre patrimoine. Je voudrais savoir comment vous avez pris la décision de mettre fin à ce patrimoine contre les recommandations de la commission du vieux Paris et de l'Architecte des bâtiments de France.

Michel NEYRENEUF : Ce genre de décisions ne sont pas prises à notre niveau. En dernière position, c'est le Maire de Paris qui tranche, en toute connaissance de toutes ces interventions. De fait, le bâtiment, tel qu'il existe actuellement, est assez similaire au bâtiment qui a été rénové juste à côté (dans lequel est l'entrée du passage). Quand on connaît l'histoire de ce bâtiment et de sa préservation, on peut constater qu'en réalité, il n'y a pas eu de préservation. Il y a eu un pastiche reconstitué. Cela a été la réalité du fait des aléas du chantier, du fait de toute l'histoire de ce chantier qui a été très problématique. Ainsi, on est arrivé, grosso modo, à répondre aux vœux de la commission du vieux Paris, voire de l'ABF sur ce bâtiment, mais à quel prix ?

Je sais bien que c'est une question importante de conservation du patrimoine et en même temps d'évolution de la Ville. De temps en temps, sur un certain nombre de bâtiments assez symboliques et autres, on fait l'effort. Puis, sur d'autres, la décision va dans un autre sens. Il est évident que si jamais l'on devait rénover dans le bâtiment actuel, on n'arriverait même pas à la moitié des logements dans l'expérience que l'on veut faire avec l'AFEV.

Daniel VAILLANT : Par ailleurs, on a une politique très soucieuse et respectueuse du maintien du patrimoine. Il faut relativiser. Je voudrais être sûr que la manière dont la commission du vieux Paris instruit soit... En l'occurrence, là, je suis dubitatif, pour ne rien vous cacher, sur le lieu en question, en matière patrimoniale.

Roxane DECORTE : Nous avons tous été saisis collectivement par un mail (tous les élus) par l'association Cavé Goutte-d'Or, justement sur ce sujet-là, avec un dossier très complet. Souvent, en tant qu'élus, on se sent très démuni. Je me souviens, par exemple, pour la rue des Poissonniers, j'avais vraiment l'impression d'avoir un temps de retard par rapport à la demande des habitants. Là, tous les élus ont été alertés. On avait besoin d'avoir votre point de vue. Il est vrai que dans les quartiers populaires, conserver le patrimoine (cette architecture faubourienne) est un élément extrêmement important.

On se souvient des débats pour la halle Pajol. Une partie ne voulait pas du tout quand on se disait qu'il fallait détruire la halle Pajol. Au bout du compte, M. le Maire, vous êtes très heureux d'avoir conservé une partie de cette halle après de nombreuses discussions.

Daniel VAILLANT : Après un rapport d'expertise qui montrait que c'était possible. Je m'en souviens très bien.

Roxane DECORTE : Dans le quartier de La Chapelle, on a besoin d'éléments de mémoire, de ces éléments mémoriels. C'est dommage de ne pas étudier une autre option.

Michel NEYRENEUF : Toutes les options ont été étudiées. C'est évident. D'ailleurs, on va tomber sur un autre dossier tout à l'heure où la question du patrimoine aussi compte, à savoir l'immeuble du 5, rue Myrha, dans lequel, finalement, au bout du bout, il y a un immeuble qui va être complètement réhabilité et rénové. Cela, justement, est demandé par l'ABF et le conseil du vieux Paris. On va le faire. La partie qui est à côté va être neuve, à chaque bâtiment sa configuration et sa problématique. Cela ne veut pas dire pour autant que tout le patrimoine s'en va. Il y a beaucoup d'autres bâtiments importants représentatifs de cette architecture de faubourg qui existent à La Chapelle comme à la Goutte-d'Or.

Dominique LAMY : Ce n'est pas le seul exemple d'architecture faubourienne dans cette rue et dans le secteur. Si c'était le cas, à savoir l'exception sur l'ensemble d'un quartier, on pourrait comprendre la mobilisation et s'étonner de cette possibilité de démolir. C'est loin d'être le cas. La rue comporte beaucoup d'autres exemples de cette architecture.

Pascal JULIEN : Au fond, il est vrai que de conseil en conseil, de délibération en délibération, de-ci, de-là, on voit du patrimoine qui, à tort ou à raison selon les cas, disparaît. Ce qui manque, c'est une vision globale. Est-ce qu'il ne serait pas possible, je ne sais pas comment, d'avoir une carte de ce que la Ville voudrait préserver ? On parlait de plan climat, de plan biodiversité, est-ce que l'on ne pourrait pas avoir un plan patrimonial pour que l'on sache où l'on va ? Aujourd'hui, on connaît notre Arrondissement. On sait ce à quoi les riverains sont attachés. On a, nous-mêmes, nos propres idées. Est-ce que l'on ne pourrait pas savoir ce que l'on veut préserver et ce que l'on accepte de détruire plutôt que découvrir les choses de fil en aiguille ? C'est de là aussi que vient ce côté très désagréable des choses finalement.

Dominique LAMY : Il y a des sujets que je ne vais pas évoquer ici. Toutefois, quand vous voyez les délibérations de la commission du vieux Paris sur l'Elysée Montmartre, c'est à se taper le cul par terre. Je le dis quand même... voilà. Donc, relativisez tout cela quand même. On est plus précautionneux dans ce domaine que sur les délibérations que j'ai vues récemment. Je ne raconte pas d'histoires, M. NEYRENEUF. C'est tout juste si l'on ne nous fait pas le reproche d'avoir exigé le maintien d'une activité culturelle à l'Elysée Montmartre. On aurait pu envisager d'y faire un magasin ou je ne sais pas quoi. Ce sont les mêmes. Je prends cela avec beaucoup de pincettes.

Michel NEYRENEUF : La carte que vous demandez, M. JULIEN, existe déjà, tout au moins sur une petite partie. A savoir, ce sont les bâtiments qui sont repérés par des étoiles sur le PLU. Cela signifie que tous ces bâtiments-là, a priori, on y accorde une plus grande attention ; pas forcément parce qu'ils ont été reconnus comme tel par la Ville mais parce qu'ils ont été signalés par tel conseil de quartier, par tel conseil d'arrondissement et autres. On travaille pour le patrimoine dans la mesure où l'on essaie, dans la mesure où c'est possible, de conserver des bâtiments.

On va parler du 40, rue de La Chapelle tout à l'heure. Là, on nous demande de conserver les caves. On peut se poser la question : quel est l'intérêt de conserver des caves dans lesquelles, peut-être par la suite, le bailleur social va mettre les chaudières ? Ces caves, personne ne les verra jamais. Il y a aussi des demandes quand même parfois... Je me souviens encore d'un autre immeuble dans lequel on nous demandait de conserver l'escalier. C'était au 6, rue Léon.

Je comprends que l'amour du patrimoine fasse que l'on veuille comme cela garder beaucoup de choses. Toutefois, il y a un moment où il faut avancer. Il faut faire du logement social. On sait que si jamais on a un bâtiment de R+2, on ne peut pas faire la même chose qu'avec du R+4. Il y a quand même une contrainte économique et financière même si l'Etat paie sa quote-part, comme l'a demandé M. BROSSAT. De toute façon, il faut savoir que ce logement

social-là, fait dans les quartiers comme les nôtres à La Chapelle et à la Goutte-d'Or, serait très cher à sortir.

Pierre-Yves BOURNAZEL : En attendant d'avoir d'autres réponses au Conseil de Paris, nous ne voterons pas la délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.379/2012.DLH.210 à la majorité soit 32 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC/EELV) et 5 voix contre dont 1 pouvoir (UMP).

DELIBERATION : 18.2012.380 : Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction de 18 logements étudiants en colocation (62 chambres), 83 bis - 85 rue Philippe de Girard (18e).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.380/2012.DLH.258 à la majorité soit 32 voix pour dont 7 pouvoirs (PS/PC/EELV) et 5 voix contre dont 1 pouvoir (UMP).

DELIBERATION : 18.2012.381 : Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 2 logements PLUS CD, 10 logements PLUS, 6 logements PLAI et 6 logements PLS, 40 rue de la Chapelle (18e).

Daniel VAILLANT : A chaque fois, quand on voyait Duhesme, c'était des PLA-I et des PLUS dans un quartier qui est assez réputé sur le plan du prix du mètre carré. Il y a un équilibre qui s'opère, par exemple, au 40, rue de La Chapelle avec du PLS, du PLA-I et du PLUS.

Michel NEYRENEUF : Tout à fait. Cela fait en tout 24 logements dont une partie réhabilitée et une partie construction neuve. La partie réhabilitée, c'est la partie qui sera sur la rue de La Chapelle. A l'intérieur, il y a aura un bâtiment neuf qui a une forme assez originale que vous pourrez découvrir.

Je vous invite à voter favorablement ces 24 logements.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.381/2012.DLH.254 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.382 : Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat progressive de l'ensemble immobilier, 18 rue Nicolet (18e).

Michel NEYRENEUF : On n'est pas dans une construction. On est dans une réhabilitation dite plan climat progressive. Cela veut dire que c'est une avancée sur le plan climat. Toutefois, cela ne correspond pas aux objectifs demandés pour les 80 kw / m². Il s'agit d'un immeuble de la RIVP pour lequel un certain nombre de travaux de rénovation va être fait et qui va permettre de faire baisser la consommation mais pas de façon très significative dans la mesure où il y a beaucoup de difficultés et parce que l'immeuble est occupé. Donc, cela ne permet pas d'arriver au même résultat que quand on fait une rénovation lourde d'un immeuble vide.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.382/2012.DLH.317 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.383 : Réalisation par la SIEMP d'un programme de construction comportant 11 logements PLA-I, 15 logements PLUS et 5 logements PLS, 33-35 boulevard Ornano (18e).

Michel NEYRENEUF : C'est une parcelle préemptée sur laquelle la Ville souhaite construire une trentaine de logements toujours mélangés. Ce sera un projet de la SIEMP.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Dans le projet de délibération, on n'a pas d'esquisse du projet. Donc, on navigue un peu à vue. Il est difficile pour des élus de voter un projet dont on ne sait pas comment il va s'incorporer dans le quartier. C'est aussi important. Est-ce que vous avez d'autres éléments ?

Michel NEYRENEUF : Celle-là est nouvelle parce que depuis toute une éternité, c'est toujours ainsi que l'on a fait. Quand on finance les logements sociaux, il n'y a jamais eu... sauf s'il y a un concours d'architecture qui a déjà vu le jour par rapport à des projets très précis. Là, en l'occurrence, on en est au stade où c'est le financement que l'on vote. On n'a jamais présenté les projets tels qu'ils étaient.

Daniel VAILLANT : Le projet vient après.

Michel NEYRENEUF : Le PC de ce bâtiment n'est pas encore déposé. Là, on rentre dans la logique de l'organisation par les différents bailleurs, soit concours d'architecture, soit autre type de sélection et dans laquelle il y a des représentants, dans un jury, des différents élus responsables de l'urbanisme et du logement : la Mairie d'arrondissement, des architectes qui sont choisis par le bailleur social et le bailleur social lui-même. Parfois, il y a un représentant des habitants ou une association qui est conviée à participer au jury. A partir de là, le jury tranche suivant des règles qui sont très précises. Je dois vous dire que, assez souvent d'ailleurs, ou tout au moins quelquefois, sur des gros projets municipaux, la décision finale n'a pas correspondu à la décision, par exemple, de l' élu qui représentait le 18^{ème} arrondissement. C'est la règle des jurys. Là-dessus, on n'a rien à y faire.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On a une phrase de mémoire – je n'ai pas la délibération sous les yeux – qui est très floue sur l'intégration du projet. C'est la raison pour laquelle je voulais vous interroger pour savoir si vous aviez des idées plus précises de ce que vous vouliez faire. C'est important, encore une fois, de savoir comment on intègre une nouvelle forme d'architecture dans un quartier. C'était ma question. J'ai trouvé que la phrase était très ambiguë, très floue. On ne savait pas trop où l'on allait. C'est pour cela que je me permettais de poser une question. On en reparlera à la fois prochaine.

Daniel VAILLANT : On en reparlera notamment quand on aura un projet. Là, le permis de construire n'a pas été sollicité. On n'a pas donné d'avis. On est sur un mécanisme de réalisation de financement. C'est toujours ainsi qu'on l'a fait.

Michel NEYRENEUF : Je ne vois pas la phrase dont vous parlez. Je n'ai pas très bien compris.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On en reparlera en privé. Il y a une phrase, à un moment, expliquant un peu l'idée du projet, qui est extrêmement alambiquée et extrêmement floue. Je vais vous la montrer. Je vais vous la retrouver. C'est pour cela que je me permettais d'interroger. Il y avait une idée qui n'était pas très claire et qui posait la question de l'intégration de la future architecture dans le quartier. On sera vigilant pour la suite du projet.

Michel NEYRENEUF : Je plaide tout le temps, auprès de tous les bailleurs et notamment dans les quartiers qui sont plus populaires que d'autres, pour une architecture modeste qui s'intègre bien. J'essaie de contrer généralement les désirs que peuvent avoir certains architectes de vouloir toujours faire des gestes architecturaux comme si c'était leur bâtiment, comme si c'était le seul bâtiment qu'il va falloir regarder dans cette rue quand il arrivera parce que l'on ne pourra plus voir que lui. C'est un peu là-dessus que je plaide. Généralement, on est assez suivi.

Daniel VAILLANT : En tout cas, il n'y a jamais eu d'hiatus entre M. NEYRENEUF et moi. Il y a eu parfois des séances assez musclées là-haut, notamment au troisième étage (salle B) avec une équipe d'architectes sur un programme d'un secteur, celui de la rue Emile-Duployé où le résultat final ne me plaît pas. Au regard de ce que c'était avant, le coup de gueule a quand même porté, avec l'incompréhension générale d'un certain nombre de responsables sur la position de M. NEYRENEUF et de M. le Maire là-dessus, qui était trop conservatrice entre guillemets.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.383/2012.DLH.290 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.384 : Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme d'acquisition-conventionnement comportant 1 logement PLA-I, 120 boulevard de Clichy (18e).

Michel NEYRENEUF : C'est Paris habitat qui va profiter de chambres de bonne au septième étage pour les réunir et créer ainsi un studio de 30 m².

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.384/2012.DLH.226 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.385 : Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 64 logements étudiants PLUS, 57 boulevard Ornano - 70 rue Championnet (18e).

Michel NEYRENEUF : Encore du logement étudiant : 64 logements étudiants en plus sur une parcelle qui est située entre le boulevard Ornano et la rue Championnet. A noter aussi qu'il y aura, au rez-de-chaussée, une crèche associative. Donc, on fait d'une pierre deux coups.

Daniel VAILLANT : Même les étudiants pourront avoir des enfants qui pourront aller à la crèche. On avance.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.385/2012.DLH.263 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.386 : Réalisation par la RIVP d'un programme comportant 3 logements PLUS, 129 boulevard Ney (18e).

Michel NEYRENEUF : Il s'agit d'un programme qui comporte trois logements. Là, à la différence de Paris Habitat, ce ne sont pas des chambres de bonne qui sont réunies mais ce sont des locaux d'activité qui sont transformés en logements accessibles au rez-de-chaussée.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.386/2012.DLH.279 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.387 : Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de réhabilitation Plan Climat de 12 logements, 25 rue Laghouat (18e).

Michel NEYRENEUF : Là encore, on est dans un programme de réhabilitation plan climat progressif ou partiel dans cet immeuble du 25, rue Laghouat, pour lequel sont prévus des travaux importants d'isolation thermique du bâtiment par l'extérieur ainsi que la mise en place de VMC, etc. Donc, il s'agit de travaux en milieu occupé pour cet immeuble qui a assez mal vieilli mais qui n'était pas un immeuble de Batigère au départ mais un immeuble de la CIC.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.87/2012.DLH.299 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.388 : Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme de construction neuve comportant 12 logements PLUS CD, 5-7 rue Myrha et 30-32 rue Affre (18e).

Michel NEYRENEUF : Au 5-7, rue Myrha et 30-32, rue Affre, il s'agit d'un projet qui était bloqué depuis très longtemps. Sur le 5, rue Myrha, il était acquis que l'on conserverait la façade. Le problème était que l'on ne pouvait pas la conserver si jamais l'on n'arrivait pas à rentrer à l'intérieur de la cour. On ne peut pas rentrer dans la cour tant qu'il n'y avait pas un accès. L'accès, finalement, a été trouvé par la suite. Il se trouvait que l'immeuble à côté (le 7, rue Myrha) s'enfonçait et que le 30-32, rue Affre était aussi un immeuble quasi démolé mais on ne pouvait absolument rien en faire. Finalement, la réunion de ces parcelles va permettre de faire le chantier qui permettra d'avoir un immeuble réhabilité au 5, rue Myrha et un immeuble neuf sur la parcelle du 7, rue Myrha et du 30-32, rue Affre (toutes petites parcelles).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.388/2012.DLH.300 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.389 : Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme comportant 6 logements PLUS, 3 logements PLAI et 6 logements PLS, 47 rue Hermel (18e).

Michel NEYRENEUF : Cela fera quinze logements : un mélange de PLUS, de PLS et de PLAI sur cet hôtel. Vous connaissez tous l'histoire. On ne peut que se féliciter de l'avancée de ce dossier.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.389/2012.DLH.323 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.390 : Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction neuve comportant 15 logements PLUS-CD et 35 logements PLS, 66 rue René Binet (18e).

Michel NEYRENEUF : C'est le projet Binet II puisque les 84 logements seront bientôt en finition (la première partie de Binet). Ce sont donc les logements qui seront derrière, entre Binet I et le square. Il s'agit d'un mélange de 15 logements PLUS et de 35 logements PLS.

Là, c'était une compensation à la demande de la Mairie du 18^{ème} puisque d'habitude, la rue ne fait que du PLS. Donc, on est arrivé à faire que dans les deux immeubles, il y ait mélange des deux côtés. Dans Binet I, il y a du PLS et du PLUS et dans Binet II, la même chose.

Pierre-Yves BOURNAZEL : M. NEYRENEUF, j'ai retrouvé la phrase. Je vous la donne et on en reparle après : « Le projet contraste avec les immeubles du boulevard Ornano par son écriture architecturale ». Donc, il faudra que l'on en reparle.

Daniel VAILLANT : Vous allez faire des recherches, M. NEYRENEUF. Vous allez répondre après, hors-conseil.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.390/2012.DLH.324 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.391 : Réalisation par Batigère Ile-de-France d'un programme d'amélioration de la qualité de service (AQS) de 160 logements, 162 bis rue Ordener, 6 rue Désiré Ruggieri et 87-91 rue Damrémont (18e).

Michel NEYRENEUF : C'est un programme d'amélioration de la qualité de service de 160 logements dans cet ensemble que possède Batigère maintenant.

Il s'agit de :

- réaménager les halls et les sas d'entrée ;
- rénover des cages d'escalier et les circulations ;
- effectuer la réfection de l'électricité dans les parties communes ; et
- créer des locaux de tri sélectif.

Les travaux n'auront pas d'impact sur les loyers. Je vous invite à voter favorablement cette délibération.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.391/2012.DLH.349 à l'unanimité.

URBANISME

DELIBERATION : 18.2012.392 : Cession d'un ensemble immobilier 7 rue Caplat (18e).

Michel NEYRENEUF : C'est un hôtel meublé, rue Caplat, sur lequel nous avons souhaité mettre une préemption. Cela a été très long, très compliqué. Il y a eu beaucoup de procédures judiciaires. Finalement, ça y est, on y est arrivé. Donc, l'immeuble est transféré à la SORECA pour un projet à définir.

Daniel VAILLANT : On va passer à M. LAMY mais on ne va pas représenter. On l'a fait tout à l'heure. Donc, pour la délibération 194, pas de difficultés ? Pour la 198, pareil ? Ensuite, pour la signature avec le STIF et Eau de Paris de deux conventions d'organisation, pas de difficultés ? Pour l'approbation du schéma de principe du projet d'extension porte d'Asnières, pas de difficultés ?

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.392/2012.DU.224 à l'unanimité.

DEPLACEMENT

DELIBERATION : 18.2012.393 : Signature de trois avenants aux marchés de maîtrise d'oeuvre (lots 3, 4 et 5) pour l'extension du Tramway T3 de la porte d'Ivry à la porte de La Chapelle (12e, 13e, 18e, 19e et 20e).

DOMINIQUE LAMY : Je vais commencer par la première qui propose la signature par le Maire de Paris d'une convention sur le financement de la maîtrise d'œuvre et de la maîtrise d'ouvrage. On parle maintenant des travaux nécessaires à l'extension du tramway au-delà de la porte de La Chapelle et jusqu'à la porte d'Asnières.

C'est une convention qui répartit la clé de financement. Je vous passerai un certain nombre de détails. Ce qu'il faudrait retenir de cette convention et surtout de la clé de répartition des financements, c'est le retour de l'Etat. Cela est une très bonne nouvelle. Sur le premier tronçon dont j'ai fait un premier bilan, l'Etat avait participé au financement des travaux. Malheureusement, sur le tronçon numéro 2 que nous inaugurerons le 15 décembre, l'Etat

était défaillant et n'avait pas participé. Là, il participera à nouveau à hauteur de 20 % sur les travaux qui permettront au tramway d'aller au-delà de la porte de La Chapelle et jusqu'à la porte d'Asnières.

La clé de répartition du financement est donc de 20 % pour l'Etat, 20 % pour la Région, 60 % étant porté par la Ville de Paris. Il y a une petite spécificité puisque cette clé de financement ne prend pas en compte les aménagements particuliers de requalification des boulevards qui sont, néanmoins, un point important de ce projet. Cette requalification est prise en charge en totalité par la Ville de Paris. Il s'agit du domaine parisien.

La première convention qui est soumise à votre approbation va porter sur 315 M€ avec la clé de répartition dont je parlais tout à l'heure (60 %, 20 %, 20 %). Là encore, il y a une petite précision. La Ville est intervenue sur un dossier d'importance régionale, à savoir le réaménagement de la gare RER à Châtelet - Les Halles. La participation de la Région viendra en partie rembourser la participation de la Ville, ce qui pourrait porter à confusion sur les montants annoncés. Pour 30,15 M€ engagés dans cette convention, 5,35 M€ sont portés par l'Etat, 23,56 M€ par la Région et 1,22 M€ par la Ville. Cela ne correspond pas à la clé de répartition dont je vous parlais tout à l'heure. Si vous prenez en compte le remboursement de la Région à la Ville pour les travaux de Châtelet - Les Halles et les 100 % de ce que prend en charge la Ville pour la requalification des espaces des boulevards des Maréchaux, on retombe sur les chiffres annoncés.

Je vous invite à approuver cette convention qui permettra au Maire de Paris de signer les engagements nécessaires à cette première tranche de travaux. 30,15 M€ sont engagés pour cette première partie sur un total de 240 M€ hors taxes qui sont la somme globale engagée pour le prolongement du tramway au-delà de la porte de La Chapelle. La totalité des travaux de requalification est prise en compte par la Ville. La totalité du matériel roulant est prise en compte par la RATP. Le reste est pris en compte avec la clé de répartition dont je parlais tout à l'heure.

Je continue sur la signature de deux conventions, toujours sur l'extension du tramway au-delà de la porte de La Chapelle à la porte d'Asnières. Deux conventions puisqu'il y a eu les premières études et l'enquête d'utilité publique qui a déjà eu lieu du 17 janvier au 18 février 2011. C'était la concertation préalable au cours de laquelle un certain nombre d'acteurs se sont manifestés. Parmi ceux-là, il y a eu Eau de Paris et la CPCU. On s'est aperçu lors des études préalables – ce qui était a priori prévisible puisque le cas de figure s'est présenté sur le sud et sur le prolongement actuel – que la CPCU et Eau de Paris devaient dévier un énorme collecteur qui, l'un pour le chauffage urbain et l'autre pour l'eau potable, circule sous les Maréchaux (à l'ouest de la capitale).

Cette déviation de réseau nécessite une enquête publique préalable. Il nous est proposé dans ces deux conventions de joindre cette enquête publique préalable à l'enquête publique qui se tiendra pour le tramway. De façon spécifique, c'est une convention qui permettrait de lier ces enquêtes publiques au sein d'un même débat et ce, à l'automne de cette année.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.393/2012.DVD.194 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.394 : Signature de la convention de financement pour la maîtrise d'oeuvre et la maîtrise d'ouvrage du projet d'extension du tramway T3 de la porte de la Chapelle à la porte d' Asnières (17° et 18e).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.394/2012.DVD.198 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.395 : Signature avec le STIF et Eau de Paris de deux conventions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage pour l'enquête environnementale dans le cadre de l'extension du Tramway T3 de la Porte de la Chapelle à la Porte d'Asnières (17 e et 18 e).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.395/2012.DVD.197 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.396 : Approbation du Schéma de principe pour le projet d'extension du tramway T3 de la Porte de La Chapelle à la Porte d'Asnières (17e et 18e).

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2012.396/2012.DVD.78 à l'unanimité.

Daniel VAILLANT : Je cède la parole ainsi que la présidence à M. LEJOINDRE pour quelques minutes.

VOEUX

DELIBERATION : 18.2012.397 : Vœu des élu-e-s EELV à l'initiative de Pascal JULIEN et Daniel FOURNIER au Maire de Paris concernant la végétalisation des murs

Pascal JULIEN : Ce vœu a été déposé dans le cadre du plan climat. Il est destiné à se transformer en amendement au Conseil de Paris. Il s'agit d'intégrer au plan climat l'idée que la Ville de Paris élabore, pour les murs végétalisés, un petit peu l'équivalent de la charte Main verte pour les jardins partagés. En effet, on sait tout l'avantage que l'on peut retirer de jardinières en pied de mur, que ces jardinières s'élèvent de 50 cm ou davantage (sur tout un mur). On en retire des avantages multiples : paysagers et climatiques mais aussi en termes de biodiversité. Toutefois, aujourd'hui, c'est difficile à réaliser mais dans le 18^{ème}, on essaye. On l'a fait une ou deux fois. On a réussi, y compris avec des pieds d'arbre, rue Maurice-Genevoix. C'est toujours très compliqué. On ne sait pas comment faire. On recherche une charte qui pourrait nous aider. Il faut organiser plusieurs services. Il n'y a pas de mode d'emploi. C'est décourageant. Cela décourage l'élu mais plus encore, le citoyen. Je reçois très souvent des demandes de gens qui souhaiteraient entretenir des jardinières en bas de chez eux.

Ce que demande ce vœu, c'est qu'il y ait une réflexion, un mode d'emploi, qui simplifient l'existant et par conséquent, qui incite au développement de jardinières de pied de mur qui peuvent devenir des murs végétalisés.

Eric LEJOINDRE : Je propose aux élus de voter ce vœu. C'est un vœu qui a été travaillé collectivement.

Pierre-Yves BOURNAZEL : On va voter ce vœu mais je ferai deux remarques. Premièrement, je voudrais parler du bois montmartrois (rue Norvins) et profiter de ce vœu pour évoquer les problèmes qui se posent de préservation de la biodiversité avec l'abattage d'un certain nombre d'arbres. Je voudrais parler du Bois-Dormoy également, dont on a parlé au précédent Conseil, qui sera sacrifié sur l'autel d'autres projets.

J'aurais trouvé cohérent que l'on puisse voter un tel vœu en ayant à l'esprit de préserver aussi ce qui fait le caractère de nos quartiers dans nos villes, de préserver ces bois et de faire attention à ce que cette biodiversité soit préservée. Je crois que les deux sujets sont extrêmement liés.

Eric LEJOINDRE : Ces sujets sont liés mais pas totalement. En l'occurrence, on est sur la végétalisation des pieds d'immeuble donc sur des projets tout autre qui exigent de la part de la population et des associations un engagement. La volonté est de trouver les moyens d'aider à cet engagement et de trouver les bonnes solutions. Toutefois, les choses ne sont pas contradictoires.

On a déjà eu l'occasion de parler beaucoup de la politique en faveur de la biodiversité de la Ville de Paris. Là-dessus, la Ville est particulièrement au point.

Pascal JULIEN : Sur Bois-Dormoy, je ne vais rien dire de plus. On en a déjà parlé lors du dernier Conseil. J'ai dit combien je regrettais le choix qui avait été fait en 2003. Je viens de le répéter une fois de plus. Une fois que l'affaire est lancée, le dossier est tellement compliqué juridiquement que... voilà. J'assume.

La dernière fois que je suis allé à Bois-Dormoy, c'était il y a deux semaines. J'étais avec l'association Bois-Dormoy. Je leur ai montré le projet que l'on a au fond de la ruelle qui est aujourd'hui un espace de voirie. Il s'agit d'en faire un espace jardin partagé et en précisant bien que ça ne sera jamais l'équivalent de Bois-Dormoy. Je ne parle pas de compensation. Je parle d'un autre projet. N'empêche que cet autre projet, ils l'ont observé et avec beaucoup d'intérêt. La Mairie ne reste pas inactive face au problème du Bois-Dormoy.

Sur l'autre, vous faites bien d'en parler. J'y étais ce matin, figurez-vous. J'ai passé une heure et demie en haut de la butte Montmartre. Comme vous, j'ai reçu des appels téléphoniques, des mails, etc. Je reverrai les riverains pour leur dire que ce qui s'est fait actuellement autour de la cité internationale des arts – ce n'est pas un terrain DEVE, c'est un terrain DAC – est exactement conforme au plan de gestion de l'espace vert qui a été présenté en réunion publique devant tous ceux qui voulaient venir présenter, acquiescer. Ils ont compris. Quand des arbres sont atteints de la maladie de la suie, si l'on n'en abat pas, cette épidémie se propage. Ce sont bien d'autres arbres qui seront atteints.

Deuxièmement, ils ont compris également que lorsqu'on laisse un terrain en friche, comme c'était le cas malheureusement et j'en fais le reproche à la DAC... D'ailleurs, ce n'est pas à moi de m'occuper de cet espace. Je le fais parce qu'il faut bien que quelqu'un le fasse. Je le fais parce que je suis écologiste mais ce n'est pas vraiment dans ma délégation. Cela relève de la compétence DAC. Moi, je suis DEVE mais l'écologie ne connaît pas les frontières. Nous travaillons ensemble. C'est la même maison, finalement.

Quand on laisse un terrain en friche pendant très longtemps, la nature tue la nature. Vous avez des ailantes qui poussent très rapidement, qui font un ombrage et empêchent les arbres sains de se développer. Il fallait donc procéder à un débroussaillage en profondeur. Tout cela a été expliqué arbre par arbre avec des plans, des documents qui ont été donnés aux gens lors de la réunion publique. Aujourd'hui, le moment est venu de mettre en œuvre ce plan de gestion de l'espace.

J'ai compris ce qui s'est passé. J'ai compris pourquoi les gens sont irrités. D'abord, parce qu'effectivement, en termes paysager, là on avait un fouillis de verdure de mauvaise qualité de biodiversité. J'ai cité les ailantes. Je pourrais en citer d'autres. Ça a été débroussaillé. Ça a été extrêmement éclairci. Ça fait un choc pour des gens qui sont dans ce maquis depuis longtemps.

Deuxièmement, conformément à ce qui a été dit, des arbustes ont été plantés (20 cm de haut avec un tuteur à chaque fois). Quand la DEVE a envoyé l'entreprise de débroussaillage, évidemment vous n'allez pas là où il y a les tuteurs. Le problème, M. BOURNAZEL, c'est que des gens – je ne sais pas qui – ont enlevé beaucoup de tuteurs. A ce moment-là, il n'y avait plus aucun moyen de repérer les choses. Les services m'ont rassuré ce matin. Ils m'ont

dit : « De toute façon, on en avait planté bien plus que ce qui allait pousser. Tout le monde sait que l'on ne réussit pas toutes les plantations ». On sait qu'il y a forcément de la mortalité dans les plantations. Là, il y a une mortalité un peu plus forte. Il y a des gens qui ont mal agi. On retrouvait les tuteurs cassés en deux qui jonchaient le sol. Ces plants seront remis au printemps prochain. On va retrouver ce plan.

Ce qui se fait aujourd'hui est exactement conforme à ce qui a été présenté. Les gens n'ont cessé – j'ai les courriels qui peuvent en témoigner – de demander que l'on s'occupe enfin de cet espace ; qu'enfin, il y ait un plan de gestion ; que l'on cesse de le laisser à l'abandon. C'est exactement ce que l'on fait mais évidemment, cela provoque un changement. Toutefois, je ne pense pas que les gens qui vous ont contacté soient conservateurs au point d'imaginer que ça devait rester des broussailles.

On renforce la biodiversité. J'ai même, ce matin, demandé à ce qu'on laisse des chênes, par exemple, qui ont spontanément poussés. On a coupé des arbres du genre ailantes qui menaçaient les murs d'effondrement. Je ne pense que les gens qui vivent dans la cité auraient été contents, dans dix ou quinze ans, de voir des fissures dans leurs murs. Je retournerai sur ce terrain, avec les riverains – comme je l'ai fait à chaque fois – pour répéter cent fois la même chose. Ce que l'on fait est bon pour la biodiversité. La biodiversité en ville ne consiste pas à laisser les terrains en friche, M. BOURNAZEL. Ça consiste à gérer justement la diversité.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2012.397 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2012.398 : Vœu de la majorité à M. Le Maire de Paris demandant que la prochaine loi sur le mariage pour tous soit appliquée partout et par tous.

Magali CHASTAGNER : Par ce vœu, on souhaite tout simplement que le Conseil d'arrondissement s'inscrive dans le débat actuel qui fait rage autour du droit au mariage pour tous.

Tout d'abord, en ce moment et depuis maintenant quelques semaines, on entend des propos homophobes en cascade. On entend uniquement les élus qui ne seraient pas favorables à ce projet de loi. C'est aussi pour permettre que le débat ait lieu. Il faut que toutes les opinions puissent s'exprimer, y compris celles qui y sont favorables.

L'inter-LGBT, en appelant à manifester le dimanche 16 décembre pour le droit au mariage et à l'adoption pour tous les couples – je cite leur communiqué de presse – « regrette que la parole des responsables politiques soit extrêmement timorée » et les appelle « à plus de courage politique. »

C'est le sens de ce vœu. Par ce vote, le groupe des élus communistes souhaite que le Conseil d'arrondissement s'engage dans ce débat et défende la lutte contre les discriminations et l'inégalité.

Eric LEJOINDRE : Une version un petit peu différente de ce vœu a été distribuée, notamment dans ses derniers paragraphes. Nul ne doute ici de l'engagement de l'ensemble des élus de la majorité pour cette progression de l'égalité qu'est le mariage ouvert à tous les couples, quels que soient les couples. Nul ne doute non plus de l'engagement des élus de cette majorité du 18^{ème}, en tout cas ceux qui sont amenés à célébrer des mariages, à officier.

Par contre, il est vrai que d'autres expressions ont pu avoir lieu dans d'autres mairies d'arrondissement à Paris. Ce sont des expressions particulièrement détestables – je pense

que l'on peut utiliser le mot – avec l'utilisation notamment de moyens municipaux pour faire porter cette voix au travers de journaux. Cela mérite d'être dénoncé.

Du coup, nous proposons de spécifier l'objet de ce vœu et son destinataire. Son destinataire est bien le Maire de Paris pour lui demander de s'assurer que l'ensemble des élus parisiens, de plein droit compétents pour célébrer des mariages ou qui auront reçu une délégation, respecteront cette loi. Il n'y a pas d'inquiétude sur la capacité de la Mairie ou des élus du 18^{ème} à le faire. Il y a une interrogation sur un certain nombre d'autres lieux.

C'est de la responsabilité du seul Maire de Paris (M. DELANOE) de veiller à ce que, dans sa commune, dans l'ensemble des lieux où sont célébrés ces mariages, justement ils le soient. C'est ce que nous proposons. Nous n'avons pas d'inquiétude, pour notre part, sur le respect des engagements tels qu'ils ont été pris dans la campagne électorale. Nous avons tous pu nous exprimer, à ce moment-là, assez fortement sur ce sujet. Je ne crois pas du tout que nous ayons une parole timorée, en tout cas, aucun d'entre nous ici autour de cette table.

Daniel VAILLANT : Cela signifie donc le rejet du vœu initial tel qu'il était proposé et un contre-vœu qui convient mieux, en tout cas, à l'équipe que j'anime.

Je crois que le projet de loi viendra, dès le mois de janvier, à l'Assemblée nationale, sans retard. Cela me conduit aussi à être totalement rassuré. Je ne crois pas à un débat fracassant. Je pense qu'il y aura une adoption sereine, tranquille et une mise en application – cela va de soi – ici. Il faut encore que ça le soit dans tout Paris. De toute façon, il y a la force de la loi dès que la loi sera votée.

Ian BROSSAT : Je ferai trois remarques. D'abord, la question de fond – et c'est peut-être la nuance entre les deux vœux qui vous sont présentés – c'est que le vœu que nous présentons (élus du Front de gauche) vise à dire que l'on apporte notre soutien à la proposition de loi. Il vise non seulement à dire qu'une fois que la loi sera adoptée, il faudra qu'elle soit respectée mais aussi à ce que dans ce moment, qui est le moment actuel, qui est le moment où la loi n'est pas encore adoptée mais où elle est en débat dans la société, notre Conseil d'arrondissement prenne position sur cet enjeu.

Lorsque je regarde le deuxième vœu qui a été présenté par M. LEJOINDRE, il n'est pas dit que notre Conseil d'arrondissement prend position et en l'occurrence, apporte son soutien. Il dit simplement : « Une fois que la loi sera adoptée, il faudra la respecter. » C'est donc une nuance qui me paraît de taille. Je rejoins ce que disait Mme CHASTAGNER tout à l'heure. Il est important qu'un conseil d'arrondissement puisse dire : « C'est un sujet qui se pose dans notre arrondissement. Nous prenons position. Nous disons qu'il faut mettre un terme à cette discrimination et faire en sorte que le mariage puisse valoir pour tous ». Cela était la première chose.

La deuxième, c'est que dans le deuxième vœu qui nous a été présenté, qui est celui du groupe socialiste et d'Europe Ecologie - Les Verts, il y a un certain nombre d'erreurs factuelles. Je lis, par exemple, que c'est le gouvernement de la gauche plurielle qui a créé le Pacs. Non, ce n'était pas une initiative gouvernementale. C'était une initiative parlementaire qui a d'ailleurs connu un certain nombre de soubresauts. Vous vous en souvenez peut-être, M. le Maire. Vous étiez, à l'époque, ministre des Relations avec le Parlement. Il y a eu des difficultés pour l'adopter. Donc, il s'agissait d'une initiative de parlementaires et non pas une initiative du gouvernement. C'était une proposition de loi et non pas un projet de loi.

Troisième remarque, si nous sommes amenés, dans notre vœu – d'ailleurs, c'est repris dans le vœu présenté par M. LEJOINDRE – à dire que nous souhaitons que la loi soit respectée partout et par tous, d'une certaine manière, ce n'est pas seulement parce qu'il y a quelques maires ou quelques élus qui ont dérapé ici ou là. C'est parce que le président de la

République a eu des propos malheureux devant l'association des maires de France en évoquant la possibilité d'une liberté de conscience donnée à certains maires qui refuseraient de célébrer le mariage pour tous. Il est ensuite revenu sur ses propos et heureusement. C'est aussi cela qui, d'une certaine manière, a instillé un doute sur le fait que la loi allait être appliquée partout. Je suis très heureux qu'il soit revenu sur ses propos. Les réactions négatives qui ont suivi ses paroles ne sont pas pour rien dans le fait qu'il soit revenu dessus. En tout cas, cela a créé un certain doute.

Tout cela fait qu'à mon sens, le vœu que les élus du Front de gauche proposent est plus engageant et vise précisément à ce que notre collectivité prenne position. Cela me semble être une bonne chose d'ailleurs. Le Conseil de Paris avait déjà eu l'occasion de prendre position sur ce sujet. C'était du temps où la droite était aux manettes. Un certain nombre d'élus de l'opposition municipale (élus UMP) l'avaient adopté, ce qui me paraissait une bonne chose parce que sur ce sujet, on n'a pas vocation à faire de la politique politicienne.

Gérald BRIANT : J'ai écouté attentivement M. LEJOINDRE sur l'argumentation pourquoi proposer un contre-vœu avec l'idée que, de toute façon, c'est un engagement de la campagne présidentielle, il ne faut pas en douter.

Le problème, c'est que... Je veux bien entendre cela. Je serai pour qu'évidemment, ce soit fait. Seulement, sur l'actualité récente et même brûlante de ce week-end par exemple, pour ne pas citer Florange, on avait le président en campagne qui est venu promettre, sur les licenciements boursiers, devant les salariés de Florange, un dispositif de loi. Le ministre du Redressement productif aurait été fort aise s'il avait eu ce dispositif entre les mains pour pouvoir encore mieux se faire comprendre de Florange.

Tant qu'une loi n'est pas votée, elle n'est pas. On peut faire évidemment des projets sur la comète. Il n'en reste pas moins qu'aujourd'hui, il faut respecter un petit peu aussi le législateur. On est très procédurier dans nos vœux. Le législateur, en l'occurrence, n'a pas encore voté.

Dire que la loi va s'appliquer et tout, à part faire de la tautologie – c'est très intéressant – il faut aussi, à un moment, que l'expression du débat puisse mûrir pour qu'après, le législateur prenne la solution la meilleure. Puis, pourquoi ne pas penser que cela pourrait être bien en dehors de cette majorité, qu'elle pourrait encore s'élargir et peut-être se renforcer et que ce projet de loi qui est un acquis puisse être encore meilleur.

On est dans le moment aujourd'hui – M. BROSSAT l'a dit – qui est le moment où l'on s'engage, où il y a un débat citoyen. Il y a une manifestation le 16 décembre. Il y aura une contre-manifestation à l'appel de l'UMP en janvier. C'est une question qui est aujourd'hui dans les têtes. Il y a véritablement besoin de savoir ce que pensent nos élus et nos élus du 18^{ème} arrondissement.

Le vœu que l'on propose, on propose évidemment de le faire voter. On propose aussi – par souci d'avancer, de rassembler et de travailler l'union – d'octroyer une formule. On va faire large. Je dis cela et je vous regarde. Je consulte. On pourrait même retirer notre vœu si l'on remarque que le Conseil d'arrondissement soutient le projet de mariage pour tous. Moi, je suis prêt à faire tomber mon vœu. Donc, je propose tranquillement par souci de conciliation et d'avancée. Je ne vais pas dire mieux.

Daniel VAILLANT : J'avais noté une proposition que je faisais, qui était : « Dès le début de l'année prochaine, cet engagement sera tenu. Une loi pour le mariage pour tous sera votée par le Parlement. Le Conseil du 18^{ème} s'en réjouit. »

Pascal JULIEN : Nul ne peut ici remettre en doute la volonté des élus de la majorité de vouloir ce mariage pour tous, et surtout pas moi. Noël MAMERE a procédé au premier mariage en juin 2004. On s'en souvient. On n'a pas eu de problème avec cela.

Il y a un procès d'intention qui est fait. Le contre-vœu dit bien : « Dès le début de l'année prochaine, cet engagement sera tenu. Une loi, pour le mariage... » Tout dans le vœu dit qu'évidemment, nous sommes pour. Alors, s'il faut reformuler pour que cela soit encore plus clair... Oui, pourquoi pas ? Je n'ai aucun problème sur la reformulation.

La nécessité du vœu, je vous l'ai dit dans nos discussions. D'ailleurs, M. BRIANT se justifiait dans le court temps qui a suivi le mot malheureux du président de la République où un doute a été jeté. C'est pour cela – c'est même vous qui me l'avez appris – que la Maire de Montreuil, Dominique VOYNET, avait déposé un vœu.

Toutefois, à partir du moment où les choses sont rentrées dans l'ordre, où la volonté devenait absolument certaine de la part du président de la République comme de sa majorité parlementaire et gouvernementale que cette loi aboutirait, la nécessité du vœu ne me semble plus vraiment absolue. Dès lors que l'on va dans le bon sens, je serai pour, y compris avec une reformulation.

Pierre-Yves BOURNAZEL : C'est un débat de société qui mérite que l'on respecte les points de vue des uns et des autres. Un certain nombre d'élus et d'associations militent pour le mariage des couples homosexuels et pour l'adoption, d'autres pour la procréation médicale assistée puis, d'autres y sont clairement opposés.

Je ne crois pas que dans une société, l'on puisse décerner les bons et les mauvais points et qu'il y aurait d'un côté les bons et de l'autre les méchants. Ce débat doit avoir lieu et doit permettre à chacun de comprendre les enjeux.

Je le dis tel que je le pense. Chacun doit pouvoir donner son avis et l'exprimer. Des associations qui revendiquent des avancées et même les religions qui sont clairement contre doivent pouvoir exprimer sur la place publique leur point de vue.

Je crois, pour ma part, à titre personnel, qu'il faut avancer sur l'égalité des droits et notamment sur les droits en matière de succession et de séparation pour les couples homosexuels. Ils sont aujourd'hui victimes d'une discrimination. C'est absolument incontestable.

Il y a quand même dans le vœu quelque chose qui manque. On ne connaît pas la loi qui sortira, au final, du vote du Parlement. Il va y avoir un débat parlementaire. On sait très bien qu'il va y avoir des amendements. Dans ces amendements, il y a, par exemple, la procréation médicale assistée. Aujourd'hui, le Conseil d'arrondissement se prononcerait sur quoi ? Sur une loi dont on ne connaît pas exactement... Aujourd'hui, on connaît un projet de loi. La loi sera quoi ? Ce sera le mariage et l'adoption ? Ce sera le mariage, l'adoption et la procréation médicale assistée ? On n'en sait rien.

En revanche – cela a été dit et c'est assez juste – si la loi passe (la première partie, celle du mariage puisqu'il est question de cela), il est évident que les élus de la République devront le célébrer. C'est bien la preuve que le débat de société est nécessaire maintenant pour que chacun puisse se positionner et en comprendre les enjeux. A titre personnel, si je suis favorable à certaines avancées, je suis assez favorable aussi à ce que les Français, éventuellement, puissent se prononcer par référendum pour donner, sur ce sujet primordial pour l'avenir de la société, leur avis. On gagne toujours à les écouter, à ne pas braquer la société et à ne pas opposer les citoyens les uns contre les autres.

Pour notre groupe, la liberté de vote sera totale. On peut avoir les opinions des uns et des autres. En tant que président de groupe ayant des élus absents qui sont plutôt contre, à titre personnel, et ne connaissant pas le texte qui sortira de la loi, je ne prendrai pas part au vote. En revanche, chacun des autres élus présents pourra voter ce qu'il souhaite.

Daniel VAILLANT : Je n'ai pas voulu reprendre M. BRIANT sur Florange. Au point d'arrivée d'aujourd'hui, on est parfaitement dans les propositions qu'avait faites le candidat à la présidence de la République. Je ferme la parenthèse.

Il n'y avait pas de loi prévue. Cela est venu après, quand une affaire de nationalisation est arrivée. Là, je crois que le contrat – mais on verra bien – est parfaitement respecté. Il n'y avait pas de plan, pas de licenciement. On est parfaitement dans le respect de l'engagement. Cela est une chose mais juste pour faire écho à ce qu'avait dit M. BRIANT.

Pour M. BOURNAZEL, je respecte d'abord les positions de chacun. Il y aura bien un projet de loi qui ne tiendra pas compte de la PMA à ce stade de mes informations. Je pense qu'il y a des députés qui essaieront d'amender ce texte en y intégrant la PMA. Le vœu concerne le mariage pour tous, à ce stade-là. Pour vous rassurer, le vœu ne porte que sur le mariage (l'égalité des droits et l'égalité devant le mariage). On est parfaitement dans les clous.

Par ailleurs, je vous ai parlé d'un ajout. On ajouterait finalement : « Le Conseil du 18^{ème} soutient le droit au mariage pour tous ». Là, ainsi, c'est le projet de loi tel que le gouvernement doit le proposer. On verra bien l'évolution du débat parlementaire. On est un conseil d'arrondissement. On nous suggère de faire un vœu en amont, faisons un vœu en amont dans le débat d'aujourd'hui.

Donc, je pense que ce vœu est mieux équilibré que ne pouvait l'être celui présenté par les élus communistes. On verra bien. Chacun est libre. Il n'y a pas de soucis.

Philippe DARRIULAT : Je vais faire une intervention un peu hors-sujet qui est plutôt une intervention du cœur que de la raison.

Soyons clair. On entre dans une période de fin de mandat municipal. J'ai le sentiment que l'on entre aussi dans une période de surenchère de vœux qui me paraissent totalement inutiles et qui font perdre leur temps à notre Conseil d'arrondissement.

Quel est l'intérêt ici de ce vœu ? Excusez-moi de vous le demander. Est-ce que c'est de demander si moi ou M. BEPPO, on va célébrer le mariage pour tous ? Oui. Qui se pose la question ? Est-ce que c'est de se demander si le groupe écologiste et le groupe socialiste sont pour le mariage pour tous ? Oui. Dans quel intérêt ? Pourquoi nous faire perdre notre temps, ici en Conseil d'arrondissement ?

A la rigueur, le problème se trouve au Conseil de Paris. Je peux concevoir qu'il pourrait y avoir eu une déclaration ; mais pourquoi accumuler des vœux ? Peut-être – et c'est du moins mon sentiment et je m'excuse de le dire aussi franchement – parce que l'on va multiplier des vœux de positionnement. J'avoue que cela commence personnellement, en tant qu'élu – je suis désolé de le dire – à me fatiguer. Je le dis là parce que cela vient mais j'aurais pu le dire avec d'autres vœux ou avec d'autres élus.

Si je dis cela, on va dire que je suis naïf. Je ne crois pas que je sois naïf. La naïveté serait de s'imaginer que c'est ainsi que l'on se positionne et que l'on fait de la politique. Trop de vœux tue les vœux. Il y a un moment où la parole n'est plus audible. La seule chose qui arrive, c'est une perte collective de temps.

J'ai envie d'appeler tous les élus à la responsabilité, y compris dans leur propre intérêt. Franchement, j'ai le sentiment qu'ils perdent mon temps plutôt qu'autre chose.

Maya AKKARI : En tant qu'élue, je ne vois pas l'intérêt de voter un vœu dans lequel je vais me dire à moi-même, on va se dire à nous-mêmes : « On va respecter la loi ». Pour moi, c'est évident, on est là pour respecter la loi. Ainsi, si un jour – et je l'espère – une loi est votée, bien évidemment qu'on la respectera.

Si nos amis du Front de gauche ont envie de savoir si individuellement on est pour le mariage homosexuel... Oui, on est pour. On le dit. On est pour tellement de choses. Un peu comme M. DARRIULAT, je me dis qu'aujourd'hui, ce vœu n'est pas forcément là pour les bonnes raisons. On pourrait faire mille et un vœux du même type.

En tant qu'élue, je suis pour le mariage homosexuel. Si l'on a besoin de cela... voilà, c'est dit.

Daniel VAILLANT : C'est le débat politique. Un vœu est proposé. Il ne nous convient pas de l'adopter en l'état. On pourrait tout simplement voter contre le vœu de M. BROSSAT ou de Mme CHASTAGNER. Puis, je sais l'exploitation qui en sera faite. Non, je propose un contre-vœu qui convient à l'équilibre, pour éviter que demain, il y ait un communiqué disant : « A l'initiative du Maire d'arrondissement, on vote contre un vœu proposant le mariage homosexuel ». Par ailleurs, je suis totalement d'accord avec ce qu'a dit M. DARRIULAT. Je le lui avais dit voilà une semaine.

Ian BROSSAT : Je trouve que l'intervention de M. DARRIULAT contribue vraiment à rabaisser le débat. Je pense qu'au contraire, on a besoin que nos collectivités puissent contribuer à un débat comme celui-là. Nous l'avons toujours fait sur des tas de sujets de société. Sur la question du droit de vote des étrangers, à l'époque, cela n'avait choqué personne.

Nous l'avons toujours fait. Je trouve cela très bien. On est le Conseil d'arrondissement du 18^{ème} arrondissement. Le 18^{ème}, c'est plus de 200 000 habitants. Il y a une certaine légitimité à ce que des élus puissent se positionner sur des sujets comme cela. Je crois que l'on n'a pas besoin de balayer d'un revers de main un vœu.

D'ailleurs si notre vœu constitue une perte de temps, je me demande bien pourquoi est-ce que d'autres élus ont choisi de présenter un contre-vœu, ce qui conduit à rallonger encore plus la discussion. Je crois qu'au contraire, on a besoin de parler de ce sujet. C'est une bonne chose.

Ensuite, comme j'ai le souci du rassemblement, si l'on veut que notre parole porte, il faut arriver à un vœu commun. La proposition que je fais – mais j'ai cru comprendre que c'est vers cela que l'on s'orientait donc c'est très bien – c'est que l'on ait un vœu de la majorité municipale qui dise dans sa conclusion deux choses. La première, c'est que nous apportons notre soutien au mariage pour tous et non pas au projet de vœu puisque l'on ne sait pas ce qu'il y a dans le projet de loi. Deuxièmement, chacun respectera la loi.

Dernière remarque – notre débat révèle un peu cela – on sous-estime la mobilisation qu'il y a en face. Il y a eu des rassemblements importants. Il y a eu des dérapages, de la part d'un certain nombre de personnalités de droite, sur cet enjeu du mariage. Il serait bon qu'en face, ceux qui sont pour le disent. Sinon, c'est un peu comme deux boxeurs. Il y en a un qui boxe et puis l'autre qui ne fait rien. Il est aussi important que ceux qui sont favorables au mariage pour tous (les collectivités qui s'engagent sur ce sujet) puissent le faire.

C'est tout le sens de ce vœu. Il n'est pas inutile dans la période que nous connaissons.

Daniel VAILLANT : Je vois un intérêt à voter le vœu que nous vous proposons avec l'ajout qui permet d'aller dans le sens d'un rassemblement plus large. On souhaite que le vœu aille au Conseil de Paris et que le Maire de Paris rappelle qu'en tant que tel, il ne laissera pas tel ou tel arrondissement ou tel ou tel maire d'arrondissement refuser l'application de la loi quand elle sera votée.

Ainsi, de ce point de vue, il y a peut-être une utilité à aller dans ce sens.

Gérald BRIANT : On apprend des tas de choses dans la discussion. Ce vœu est intéressant puisque maintenant, on sait que se battre pour le mariage pour tous, d'après M. DARRIULAT, est une perte de temps. C'est assez savoureux. Je propose qu'il se rembobine la cassette. Ainsi, il verra ce qu'il a dit.

Je suis plutôt préoccupé parce qu'évidemment, la démocratie prend du temps. La discussion et l'échange, hélas, prennent du temps. Ce qui n'en prend pas, c'est quand plus personne ne moufte et que tout va très droit. Là, on gagne du temps mais alors, qu'est-ce que l'on s'appauvrit !

Parfois, il y a des discussions où des gens ont une position différente de celle d'une majorité, une position où l'on essaie d'avancer. Elle est parfaitement respectable ; celle d'une minorité ou d'une composante d'une majorité est parfaitement respectable. Je peux qualifier de bon démocrate – on va dire les choses gentiment – ou de républicain affirmé, celui qui se félicite de ce débat et de cet échange. Je suis un petit peu déçu qu'aujourd'hui – je le dis très tranquillement – vous soyez passé dans l'autre camp.

Daniel VAILLANT : M. DARRIULAT n'a pas dit qu'il était du camp de ceux qui s'opposaient au mariage.

En termes de démocratie – M. BRIANT, ça va vous faire sourire – il n'y a pas un parti qui, tout au long de son histoire, était plus démocratique que le parti socialiste. On a eu le débat quand d'autres l'interdisaient.

Vraiment, il n'y a pas de problème. Il y a eu des motions, des courants, des amendements, des procédures à n'en plus finir. Ne pensez pas que c'est de notre côté que va venir le diktat des textes que l'on approuve parce que l'on n'a pas la capacité de faire autre chose.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Dans le clivage politique qui a été repositionné droite-gauche, on sait très bien – et personne ne va le cacher – qu'une majorité des parlementaires de droite sont contre. Toutefois, il y a une liberté de vote. Un certain nombre ont déjà exprimé l'idée qu'ils voteraient pour.

Parce que c'est un débat de société – et c'est pour cela que j'insistais et que je réinsiste là-dessus – il faut entendre les uns et les autres. On n'a pas besoin, sur ces sujets-là, de s'envoyer des anathèmes. On a plutôt besoin de voir pourquoi les uns expriment une position plus conservatrice et d'autres, plus progressiste. On peut entendre les uns et les autres, les écouter et les respecter. Ce n'est pas parce que l'on ne pense pas pareil que l'on est obligé de se mépriser.

Il y a eu des dérapages. Cela arrive de tous bords et de tous côtés. Quand il y a des dérapages, je les condamne. Même dans ma famille politique, je les condamne. Je l'ai déjà fait publiquement.

Les positions sont différentes. Par exemple, quand on évoque l'égalité des droits, on peut être pour l'égalité des droits mais pas forcément pour l'égalité des termes. Vous avez des positions beaucoup plus complexes. Vous avez des gens de droite qui sont radicalement

contre le mariage, l'adoption et la PMA. Il y a des gens qui sont contre la PMA. D'autres sont pour le mariage et contre l'adoption. Vous en avez d'autres qui estiment qu'ils veulent bien renforcer les droits mais ils ne veulent pas du mot mariage. C'est un sujet complexe.

Ce qui me gêne dans le vœu, c'est que l'on dise, à un moment donné, que la loi doit s'appliquer partout et pour tous. Oui, c'est vrai. Elle s'appliquera partout et pour tous sauf que l'on n'a pas voté la loi. On ne sait pas quelle sera la loi. On a bien compris qu'il y aurait le mariage dedans. On a bien compris qu'il y aurait vraisemblablement l'adoption qui ira jusqu'au bout. Quid de la PMA ? On n'en sait rien.

Chacun a le droit de déposer les vœux qu'il veut. On a droit à avoir tous les débats dans le cadre de ce Conseil d'arrondissement. Toutefois, dans l'absolu, il est vrai que le vœu n'est pas rédigé de sorte à ce qu'aujourd'hui, on puisse donner caution à une loi dont on ne sait pas encore comment elle sera. Elle n'est pas votée. Il y a un débat au parlement qui sera certainement très fort, notamment dans la majorité, pour savoir ce qui sera dedans. Là aussi, il faut être vigilant.

Eric LEJOINDRE : Je ne sais pas si ce débat a beaucoup enrichi le débat public sur la question du droit au mariage pour tous mais enfin... il était posé. Donc, c'était normal qu'il ait lieu et que chacun se positionne. C'est vrai que c'est loin des enjeux que l'on vote sur l'ensemble des délibérations. En même temps, une fois que l'on est saisi d'un vœu, il est normal de le traiter. On ne peut pas le rejeter d'un bloc. Une question étant posée, il faut la traiter.

Je voudrais préciser la proposition qui a été faite par M. le Maire pour que tout le monde ait bien conscience de ce que nous vous proposons de voter. Il s'agit d'ajouter, au 4^{ème} paragraphe : « Après qu'une loi pour le mariage pour tous sera votée, le Conseil du 18^{ème} soutient le droit au mariage pour tous ». Cela permet à chacun d'être clair, de bien spécifier l'objet de ce vœu et peut-être, de permettre au premier vœu de tomber pour que nous puissions nous retrouver sur celui-ci.

Franchement, il faut se détendre.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2012.398 à la majorité soit 31 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/EELV/PC/UMP) et 3 voix ne participant pas au vote dont 1 pouvoir (UMP).

DELIBERATION : 18.2012.399 : Vœu des élu-e-s Communistes au Maire de Paris relatif au remboursement de la dette de l'Etat de 1,3 milliard d'euros vis-à-vis de la collectivité parisienne.

Ian BROSSAT : En espérant ne pas faire perdre trop de temps à M. DARRIULAT, ce vœu porte sur la question de la dette de l'Etat à l'égard de la Ville de Paris. Nous sommes en train de parler du budget de la Ville de Paris qui sera adopté les 10 et 11 décembre prochains.

Or, il y a pile un an, alors que le gouvernement était à droite, la majorité municipale avait tiré la sonnette d'alarme sur la dette que l'Etat doit à la Ville de Paris, autrement dit, l'ensemble des sommes que l'Etat doit aux parisiennes et aux parisiens au titre de transfert de compétence non compensé, notamment par le biais des lois de décentralisation Raffarin, un certain nombre de compétences ont été confiées par l'Etat aux collectivités territoriales sans pour autant que ces transferts de compétences soient compensés financièrement. Il y a un an, nous nous étions mobilisés ensemble pour dire qu'il était inacceptable que l'Etat ne paie pas cette dette due aux transferts de compétence non compensés.

Or, depuis la victoire de la gauche, le moins que l'on puisse dire, c'est que la situation n'a pas fondamentalement changé. Cette dette de l'Etat à l'égard de la Ville – et donc à l'égard

des parisiennes et des parisiens – demeure. L'Etat nous doit toujours les mêmes sommes qu'il nous devait il y a un an, voire un peu plus. Cette dette finit par s'accumuler d'année en année. J'évoquais tout à l'heure la question du logement et des 70 M€ manquants, au titre des dotations que l'Etat nous doit pour le logement social. Ainsi, il nous paraît important de réclamer aujourd'hui, par ce vœu que présente les élus du Front de gauche, que l'Etat nous règle, d'une certaine manière, l'ardoise qu'il nous doit, au titre de ces transferts de compétence non compensés.

Tout cela peut paraître très théorique mais a en réalité des conséquences très concrètes, notamment sur des sujets que l'on a déjà eu l'occasion d'aborder en Conseil d'arrondissement. Quand on voit, par exemple, que dans le budget de la Ville qui sera débattu la semaine prochaine, les crédits aux classes découvertes dans les écoles baissent de 500 k€ pour la troisième année consécutive, quand on voit également que les dotations aux collèges baissent de 1 M€ – je parle des dotations de fonctionnement aux collèges publics, ce qui a conduit, par exemple, le collège Marie-Curie à se prononcer en conseil d'administration contre le budget qui lui était proposé avec, y compris, un principal qui s'est abstenu sur le budget – on se dit qu'à la lumière de tout cela (de ces baisses), on aurait besoin que la Ville ait des marges budgétaires supplémentaires, notamment que l'Etat nous verse la dette qu'il nous doit.

C'est tout le sens du vœu que nous présentons aujourd'hui. Il s'agit d'une question sur laquelle nous reviendrons au Conseil de Paris la semaine prochaine. Toutefois, il me paraissait important de le relier à ce que l'on constate dans l'Arrondissement. Il y a un certain nombre de baisses qui préoccupent des habitants de notre Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : La présentation qui a été faite de ce vœu montre bien l'objectif qui est poursuivi. La Ville de Paris a subi, comme toutes les collectivités, un désengagement de l'Etat, ces dix dernières années, qui a touché des pans entiers de la politique publique. C'est vrai que cette politique qui a été menée dix ans durant a eu un coût important pour les parisiens qui ont été amenés, en outre, à contribuer plus que d'autres et plus que de raison, à mon sens, sur les fonds de péréquation qui étaient mis en place et qui ont coûté légitimement assez cher à Paris.

Il est normal que Paris participe à la solidarité nationale mais en même temps, la Ville de Paris doit aussi effectuer une forme de péréquation intérieure entre les différents quartiers. Paris n'est pas uniformément riche. Paris n'est d'ailleurs pas toujours une ville riche. Paris n'a pas la capacité de moduler ses taux d'imposition en fonction des différents quartiers, ce qui fait que Paris ne peut pas jouer trop fortement sur la recette fiscale.

Toutefois, ce vœu est aujourd'hui, à mon sens, à la fois injuste et inopportun. Injuste d'abord parce que l'Etat a changé. L'Etat, en tout cas pendant cinq ans, a très clairement marqué une aversion pour Paris et a cherché par tous les moyens à bloquer les projets qui étaient mis en œuvre par la municipalité parisienne. On le voit sur les terrains de l'Etat qui n'ont pas été cédés et que l'actuel gouvernement, avec Cécile DUFLOT, va nous permettre d'obtenir gratuitement ou quasi-gratuitement. Je pense à d'autres projets : les voies sur berge, le tramway, la caserne de Reuilly, Balard... Sur tous ces projets, l'Etat était un élément de blocage.

Aujourd'hui, la situation a changé. La Ville travaille avec l'Etat dans un partenariat confiant même s'il est particulièrement exigeant. On a eu le débat à ce sujet. L'expression du Maire de Paris a été très forte sur la nécessité, pour ce qui est des 45 M€ pour le logement et pour le financement de l'hébergement de l'ARS ou de l'hébergement d'urgence pour les enfants. Evidemment, l'Etat participe mais Paris n'est plus méprisé par l'Etat. Paris doit continuer à

travailler avec l'Etat pour avancer dans le cadre de discussions qui sont compliquées et sérieuses.

C'est pour cela qu'à ce stade, ce vœu n'est pas opportun. Les positions doivent continuer à s'affirmer. Le débat doit avoir lieu dans cette espèce de pacte de confiance. Dans la façon dont le vœu est rédigé et même dans la façon dont il a été présenté, il y a une forme d'injustice. Peut-être faudrait-il qu'à un moment ou à un autre, la Ville de Paris vote ce type de vœu. Je n'en sais rien. Je ne crois pas. Je pense que l'on va être capable avec l'Etat, petit à petit – comme d'ailleurs pour toutes les autres collectivités dans le cadre de la loi sur la décentralisation, dans le cadre de la réforme du financement de l'Etat – d'arriver à des accords.

On est bien loin du temps où il était indispensable que la Ville de Paris tape du poing sur la table pour se faire entendre. Aujourd'hui, nous sommes entendus. Ça fait six mois. Il faut laisser un petit peu le temps aux choses de se faire. Les contraintes budgétaires de la Ville ne sont pas uniquement liées à cette question-là. La Ville subit des contraintes budgétaires. L'Etat subit des contraintes budgétaires. L'ensemble des collectivités subit des contraintes budgétaires. On n'est pas encore arrivé à un bon équilibre en termes de péréquation. Il faut encore y travailler dans le cadre du parlement. Toutefois, à ce stade, ce vœu mérite pour le coup d'être rejeté parce qu'il est à la fois injuste – surtout parce qu'il est injuste – et qu'il arrive au mauvais moment.

Daniel VAILLANT : M. LEJOINDRE a dit que la donne a changé. Par ailleurs, si le vœu avait repris les éléments du communiqué de Bertrand DELANOE, franchement, cela ne m'aurait pas posé de problème. Cela aurait été un appui pour le Maire de Paris. Franchement, quand on connaît les difficultés de l'Etat et de beaucoup de collectivités en France, ce n'est pas raisonnable d'exiger de l'Etat 1,3 Md€. A ce moment-là, je ne sais plus où l'on irait si l'on totalisait tout ce que l'Etat doit aux différentes collectivités locales. Il s'agit de faire des demandes raisonnables à ce stade, compte tenu de ce que vous aviez dit sur les terrains, etc.

Ce ne sont pas uniquement nous qui l'avons décrété ou décidé, M. BROSSAT et M. BRIANT. Le Maire de Paris ne soutiendrait pas un vœu de cette nature. Il s'enlèverait les moyens de convaincre. Or, ce qu'il faut, c'est convaincre. Ce n'est pas imposer. C'est ainsi. Paris, de surcroît – c'est souvent injuste – apparaît comme une ville où l'on vit bien parce qu'elle est bien gérée. Ce n'est pas le cas de toutes les collectivités locales.

Je sais que, du coup, ça pénalise Paris. On dit : « A Paris, vous savez, il suffit de voir les élus de province ou de banlieue. » Il y en a sur tous les bancs qui ont une tendance à vilipender Paris. Je connais même des députés de province qui habitent Paris. Ils bénéficient des services parisiens qui ne sont pas des plus mauvais. C'est ainsi. C'est la vie. Il y a toujours eu – mais cela s'accroît avec la crise – un débat anti-Paris. Je le regrette profondément. Toutefois, de là à en tirer les conséquences qu'il faut demander 1,3 Md€ à l'Etat, comme on connaît la situation d'aujourd'hui, c'est illusoire. Je ne veux pas voter des vœux qui sont dans l'illusion ou dans le paraître.

Gérald BRIANT : Je ne sais pas si c'est un vœu injuste, comme dirait M. LEJOINDRE, mais en tout cas, il permet d'avoir le débat avec les habitants du 18^{ème} pour qu'ils soient aussi en maîtrise des grands enjeux.

Aujourd'hui, concrètement, un manque de moyens sur les budgets afférents à l'aide sociale signifie des aides en moins et des difficultés en termes d'aide sociale à l'enfance. Ça signifie encore un courrier que l'on a reçu de la Coordination Toxicomanie 18 qui interpelle l'Etat et qu'il faut aider sur le fait qu'il va y avoir manque de moyens et qu'il faut à un moment pouvoir subvenir. On a toute une série de dispositifs. Ça a été donné. On le sait bien parce qu'en

plus, c'est ce que l'on disait il y a six mois. Donc, je n'ai pas besoin de vous convaincre. Ce que nous disons avec M. BROSSAT, on le disait il y a six mois. On le disait ensemble.

Après, je veux bien entendre l'argument de M. LEJOINDRE et celui du Maire de dire que la majorité a changé, que l'on est dans une nouvelle configuration. Je n'ai pas de problème par rapport à cela. Toutefois, après, prenez acte quand même que la campagne qui a été faite, notamment les présidentielles, a été faite sur l'idée qu'il y avait l'injustice et qu'il fallait rétablir. A un moment, il faut bien aussi qu'aujourd'hui, les citoyens soient informés de ce qui se fait concrètement. Ce vœu a aussi ce mérite de mettre en valeur le fait qu'aujourd'hui, ça permet – on a appris ce soir que l'Etat réinvestit dans le tramway, ce qui est une bonne chose – de rétablir cette balance.

Toutefois, il faudrait qu'à un moment – je sais que cela prend un peu de temps et le temps est précieux, surtout celui de M. DARRIULAT – on puisse avancer sur ce débat et cet échange. On y a tout intérêt après. M. LEJOINDRE dit que l'on se réserve le droit plus tard... C'est une parole que j'aime à entendre et que j'entends bien. Ça permet aussi de prendre acte et de dire qu'aujourd'hui, on fait confiance. On pense que l'on va gagner et qu'en termes de partenariat, chacun va s'y retrouver.

Aujourd'hui, c'est un premier état qu'il faut donner, qu'il faut mettre. Cela permet aussi de dire à tous les parisiennes et les parisiens qui ont voté pour le changement qu'aujourd'hui, manifestement, il faut attendre. On espère que ça va se passer. Ils peuvent compter aussi sur la vigilance des élus du Front de gauche et des élus communistes pour essayer de faire qu'elle se traduise véritablement et le plus concrètement possible.

Daniel VAILLANT : Toute la vigilance s'exerce, y compris au Sénat.

Pascal JULIEN : Ce vœu, à la rigueur, pourrait se comprendre s'il s'agissait d'une vision purement comptable d'un chèque. On y lit : Paris veut son chèque. Si je voulais traduire, politiquement, je dirais : Paris, ville riche, exige son chèque de l'Etat. Le problème, c'est qu'il s'agit de compensation. Oui, il est vrai que l'Etat a une dette.

Toutefois, cette dette, il ne la doit pas sous forme d'un chèque. Il peut la rembourser sous des formes variées et, effectivement – ça a été dit – sous la forme de cessions de terrain. Au prix du mètre carré du terrain sur lequel Cécile DUFLOT veut faire du logement social, ce n'est pas rien. Ce n'est pas injuste. Il peut bien y avoir d'autres formes, comme cela, qui vont continuer pendant plusieurs années.

Tant que l'Etat débiteur rembourse progressivement sa dette sous ces formes variées, j'estime que ce vœu est déjà en cours d'être satisfait. Il ne s'agit pas de demander 1,3 Md€ demain matin. Or, c'est cela que demande ce vœu. Ce vœu dit à l'Etat : « Paris, ville riche... » L'Etat a aussi de la justice sociale à faire en aidant d'autres villes comme Sevran et bien d'autres. Je préfère que l'Etat rembourse progressivement sa dette de manière diversifiée si cela peut lui permettre en même temps d'aider d'autres villes moins riches.

Pas d'illusion entre nous, c'est effectivement un vœu de positionnement politique. Je ne suis pas contre, de temps en temps. J'en ai fait. J'en referai. D'autres le feront. Quand on est minoritaire dans la majorité – nos amis socialistes doivent le comprendre – c'est un moyen d'expression que l'on utilise. Ils n'ont pas besoin de l'utiliser du fait de leur positionnement. Là-dessus, je ne lance pas du tout la pierre aux communistes, ni à l'UMP, ni à personne. D'ailleurs, cela fait partie du débat démocratique. Dites-le comme tel. Vous ne faites pas partie de la majorité gouvernementale. Vous faites encore partie de la majorité politique. Vous êtes à l'Assemblée – c'est un peu compliqué – au Sénat... Là, vous poussez dans le sens d'une opposition plus franche. C'est de bonne guerre.

Sur le principe, cela ne me choque pas. Personnellement, le mouvement auquel je suis attaché est encore dans la majorité gouvernementale et dans la majorité politique. Je ne peux donc pas soutenir ce vœu pour toutes ces raisons, y compris dans sa formulation. Il laisse croire véritablement que Paris, ville riche, demande à l'Etat un chèque de 1,3 Md€. Cela, excusez-moi, c'est dégueulasse.

Dominique DEMANGEL : Ce vœu concerne une dette de l'Etat vis-à-vis de la collectivité parisienne. Il y a un petit recensement du type de dette qui concerne le département de Paris et nullement la municipalité et, très faiblement ou de façon très marginale, le Conseil d'arrondissement. L'ensemble de ces délibérations ne passe pas au Conseil d'arrondissement bien que nous l'ayons déjà regretté. Néanmoins, cette préoccupation budgétaire vis-à-vis de la collectivité parisienne est quelque chose sur lequel il faut être tout à fait attentif.

Il y a un deuxième aspect, dans le vœu, qui aborde des problèmes assez différents de ceux qui sont visés par la dette et qui concerne l'aggravation de la situation sociale parisienne, pas uniquement parisienne d'ailleurs mais nationale. C'est un véritable sujet. Ce sujet-là n'est pas traité dans la dette antérieure qui est une dette réglementaire accumulée par l'Etat qui n'a pas payé pendant des années. Donc, il s'agit d'un autre problème.

Sur ce problème-là, j'aurais aimé que l'on parle de ce qu'était la responsabilité de l'Etat pendant dix ans, c'est-à-dire, non pas uniquement des dettes mais aussi de la diminution des dotations et du financement de cette urgence sociale.

J'aurais aimé aussi que l'on parle, si l'on veut parler de ce sujet, de l'ensemble des efforts de la Ville de Paris – de la Ville de Paris cette fois et pas uniquement de la collectivité – qui a pris le relais dans bon nombre de cas sur ce type de sujet. Dans ce cas-là, il fallait parler, effectivement, d'un vœu sur l'ensemble de la problématique de l'urgence à Paris.

J'ajoute qu'il ne me paraît pas très opportun en termes de calendrier. Le gouvernement a annoncé une grande conférence sur ce type de sujet qui va se tenir dans les prochains jours – à partir du 10 décembre si ma mémoire est bonne – au cours de laquelle seront annoncées un certain nombre de décisions. Ainsi, il me semble que, non seulement la compétence – et donc le ciblage du vœu – ne me paraît pas tout à fait adéquate mais le calendrier non plus. C'est dommage parce qu'il y a un vrai sujet. J'aimerais bien que l'on puisse débattre un jour de ce vrai sujet et des moyens d'y faire face avec les efforts relatifs des uns et des autres.

Ian BROSSAT : Franchement, on peut nous faire, sur ce vœu, tous les procès du monde sauf l'idée selon laquelle ce serait un positionnement politique parce que nous sommes cohérents. Nous avons dit (avec les socialistes et les verts), il y a un an, que l'Etat nous doit 1,3 Md€. D'ailleurs, toute communication du Maire sur le budget commence par une évocation de la dette de l'Etat à l'égard de la Ville. Nous nous disons que dans la mesure où cette dette n'a pas été remboursée, il y a une certaine logique à considérer que l'on doit continuer à demander qu'elle soit remboursée. La cohérence est de notre côté.

Là où il peut y avoir une forme de positionnement politique ou d'incohérence, c'est plutôt du côté de ceux qui expliquaient, il y a un an, qu'il fallait absolument verser cette dette et que parce que le gouvernement a changé de bord aujourd'hui, cette dette a disparu et que l'ardoise aurait été, d'une certaine manière, effacée.

Je reviens plus précisément aux arguments qui ont été évoqués. J'entends dire : on ne peut pas demander 1,3 Md€ à l'Etat parce qu'aujourd'hui, l'Etat est ruiné. Chers Amis, il y a un an, la situation financière de l'Etat n'était pas tellement meilleure.

J'entends ensuite : les relations financières entre l'Etat et la Ville de Paris ont fondamentalement changé depuis que le gouvernement a changé de couleur. On a parlé du logement tout à l'heure. Je veux bien que l'on nous cède du terrain mais il va falloir construire du logement dessus. Si, sur les 90 M€ que l'on nous doit, on ne nous en a versé que 20 M€, à un moment donné, cela finit par poser un problème. Par conséquent, les relations financières entre l'Etat et la Ville n'ont pas changé fondamentalement. Par ailleurs, quand on voit que les dotations aux collectivités vont être abaissées au cours des années qui viennent – et cela a été annoncé par le Premier ministre – on se dit quand même qu'il y a un certain nombre de soucis et que tout n'est pas réglé.

Dernier argument – parce que c'est celui qui me touche le plus, c'est un argument qui touche juste – c'est Paris, ville riche. Parce que Paris serait une ville riche, on ne pourrait plus rien demander ? Il y a un an, Paris n'était pas une ville riche ? Il n'y a pas de droit de mutation à Paris ? Quand on faisait cette demande, il y a un an, c'était indécent ? Cela n'a pas de sens. Il y a un an, Paris était aussi une ville qui touchait beaucoup de droits de mutation. On faisait cette demande parce que l'on sait qu'à Paris, même si c'est une ville riche, même si on touche beaucoup de droits de mutation, il y a beaucoup de pauvres. Paris est une ville qui est à la fois une ville très riche et une ville dans laquelle on a beaucoup de pauvres et de souffrances sociales. Parce qu'il y a beaucoup de souffrances sociales, on a besoin de faire un certain nombre d'investissements, dans le domaine social par exemple.

Je crois qu'il n'y a pas de contradiction entre notre engagement de solidarité et, dans le même temps, notre volonté de demander que l'on nous règle notre dû pour répondre aux besoins sociaux qui existent dans la capitale. Cela n'empêche pas – parce que la question de la péréquation est un vrai sujet – que l'on travaille à la création de nouvelles recettes qui nous permettent de faire de la solidarité à l'échelle de la métropole.

La vraie question, à mon sens, est plutôt celle des nouvelles recettes que l'on crée et non pas comment prendre l'argent à Paris pour le filer aux autres. C'est comment est-ce que l'on augmente le gâteau mais non pas comment est-ce que l'on partage un gâteau qui resterait toujours de la même taille. En tout cas, c'est ma conviction.

On a parlé de Sevran. Savez-vous à combien s'élève la taxe foncière à Sevran ? Elle est à plus de 20 %. A Paris, on est sur une taxe foncière qui est à 8 %. Là, il y a un vrai sujet. Un propriétaire à Sevran paie beaucoup plus cher en impôt qu'un propriétaire à Paris. Prenons le sujet par ce biais-là. Là, on a une vraie réflexion à mener. Toutefois, en aucun cas, cela ne doit nous conduire à baisser la garde sur ce sujet que nous portons ensemble au cours des dernières années.

Daniel VAILLANT : Je ne vais pas faire rebondir le débat. Vous n'avez pas proposé un vœu l'année dernière. C'est plutôt cette année que vous l'avez proposé.

Je sais ce que M. DELANOE pense du sujet. Le Maire continue à penser que l'Etat doit faire un certain nombre d'efforts budgétaires. Il est pour la péréquation, pour l'horizontale et la verticale. Toutefois, il ne considère pas que Paris soit une ville riche. Il y a des riches dans Paris mais ce n'est pas une ville de riches. On connaît ce que cela veut dire. Le 18^{ème}, y compris, n'est pas uniforme. Ce n'est pas la même chose d'habiter Montmartre et puis d'habiter à la Goutte-d'Or.

Quelquefois, les taxes foncières ne sont pas calculées. Il faudrait revoir le problème des bases et tout cela. Cela n'a jamais vraiment été fait. Parfois, il vaut mieux habiter rue de Rivoli que dans certaines rues que je connais sauf que ce travail est d'abord extrêmement difficile à faire. Ce n'est jamais le bon moment. Je connais un peu le sujet. Ce n'est jamais le bon moment, notamment dans les élections municipales. On veut bien une politique où l'on

va taxer les autres mais les autres, ils n'aiment pas être taxés. Je connais les arguments pour ne pas jeter le trouble à certaines périodes.

La vraie question est : l'Etat va-t-il entendre le Maire de Paris dans ses demandes concernant l'aide à l'enfance isolée, concernant le logement et, par exemple, si cela devait conditionner ? Cher M. DARRIULAT, c'est un sujet qui vous concerne les rythmes scolaires à Paris. Sans attendre 2014, il vaudrait mieux avoir quelques moyens pour le faire. Or, la situation financière à Paris est tendue. Le Maire de Paris s'est engagé à ne pas augmenter les impôts. Il l'a fait deux années consécutivement, comme il s'y était engagé. Cela a été validé d'ailleurs par le vote des parisiennes et des parisiens. Ainsi, à partir de là, il y a des économies à faire, je veux quand même le dire.

Quand je vois le train de vie de Paris et des élus de Paris, il y a des villes endettées où les élus ont un autre train de vie que celui du Maire de Paris et d'un certain nombre d'élus parisiens. Il y a sûrement des efforts à faire aussi là-dedans. Cela mériterait une mise à plat complète mais pas à demander 1,3 Md€ au mois de décembre 2012.

On aurait un vœu ciblé qui permettrait d'appuyer les demandes du Maire de Paris qui sont raisonnables, qui sont éventuellement atteignables, y compris par rapport aux discussions avec le gouvernement, plus l'élément du foncier qui rentre en ligne de compte, je trouve que cela serait une démarche plus raisonnable. Ce n'est pas le choix qui a été fait.

Je ne peux pas voter un vœu à 1,3 Md€. Ce n'est pas crédible. Je vous le dis comme je le pense. Ce n'était peut-être pas crédible de le lui demander l'année dernière. C'est possible. Les conditions ont changé. Ce n'est plus le même gouvernement. Il y a des éléments nouveaux. M. LEJOINDRE les a rappelés. Je ne vais pas revenir dessus. Il y a des éléments nouveaux à la caserne de Reuilly, ce n'est pas important ? Les terrains d'Etat, ce n'est pas important ? Il a la perspective d'avoir fait voter une loi à 25 % de logements sociaux dans le cadre de SRU. Oui, ce n'était pas comme cela avant. Donc, je souhaite que vous souteniez le gouvernement avec l'entrain que l'on vous connaît dans ce domaine. Vous avez un vœu. Je suis d'avis de ne pas le voter.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2012.399 à la majorité soit 30 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC/EELV) et 2 voix contre dont 1 pouvoir (UMP)

DELIBERATION : 18.2012.400 : Vœu des élu-e-s de la majorité à l'initiative du groupe Communiste à M. Le Maire de Paris demandant un engagement pour l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers extracommunautaires dès les élections municipales de 2014

Daniel VAILLANT : Pour être très clair, à la genèse de ce vœu, il y avait un vœu présenté par les élus du groupe communiste. Il a fait débat entre nous. Il a été retravaillé. Je laisse M. BRIANT présenter la philosophie de son vœu, du vœu d'origine. Ensuite, je laisserai M. LEJOINDRE répondre et proposer peut-être un vœu amendé.

Gérald BRIANT : Contrairement à ce qui a été voté pour le mariage pour tous, sur le droit de vote des résidents étrangers, même si c'est clairement un engagement de campagne du président – en l'occurrence, il l'a rappelé – ce n'est pas gagné. Comme il a écarté le recours en référendum – personnellement, je le regrette – on se retrouve dans la situation où aujourd'hui, il faut gagner les 3/5^{ème}. Le président de la République a d'ailleurs appelé, lors de sa conférence de presse, à la mobilisation.

C'est un vœu de soutien à cette mobilisation présidentielle, qui affirme aujourd'hui ce droit de vote, qui veut en faire une priorité. Donc, comme les arguments ont été battus et rabattus, on fait court. Il est présenté dans pas mal de villes maintenant. Il est présenté dans différents

conseils pour essayer de populariser cette campagne. Aujourd'hui, c'est quelque chose qui est attendu. Notamment dans le 18^{ème}, on a une part de la population qui attend qu'il y ait des signes qui soient faits. On n'attend même plus que des signes soient faits mais que l'on passe à... C'est une vieille revendication. On se souvient, pour les plus anciens, des revendications de 1981. C'est quelque chose qu'il faut maintenant que l'on gagne.

Ce vœu a ce simple objet de gagner le droit de vote des résidents étrangers. Aujourd'hui, il y a urgence. Ce serait vraiment dommage qu'en 2014, on fasse sans. Je considérerais que ce serait, d'une certaine manière, une défaite de la gauche. Ainsi, je suis content que l'on ait trouvé une forme d'écriture commune qui permette que l'on s'y retrouve tous. Cette bagarre doit se gagner de la façon la plus large et la plus rassemblée. C'est aussi un appel, en dehors du camp de la gauche proprement dit, pour faire que l'on puisse gagner cela.

A notre échelle, on contribue dans le 18^{ème} arrondissement à essayer de gagner comme on l'a déjà fait et comme on continuera à le faire jusqu'à ce que l'on gagne. Quand on l'aura, on arrêtera.

Eric LEJOINDRE : Je vais vous proposer de voter ce vœu. Comme le disait M. BRIANT, il y a là une vraie différence avec le vœu débattu précédemment, sur le mariage pour tous. Il y a une vraie inquiétude sur notre capacité à faire voter cette loi. On est dans une configuration historique exceptionnelle. Pour la première fois, le texte pourrait être adopté dans les mêmes termes à l'Assemblée nationale et au Sénat. Donc, il pourrait être soumis au Congrès pour permettre la transformation de la Constitution et la mise en œuvre de ce droit.

Il faut que l'on arrive à convaincre un certain nombre de parlementaires qui n'appartiennent pas à la gauche soit de voter pour ce droit – et l'on sait qu'un certain nombre d'entre eux se sont déjà exprimés – soit de ne pas faire usage de leur minorité de blocage – en ne participant pas au vote, par exemple, au Congrès – pour permettre cette avancée démocratique. Il y a une majorité pour le droit de vote des étrangers. Il y a une majorité à l'Assemblée nationale. Il y a une majorité au Sénat. Il y a surtout une majorité dans le pays qui s'est exprimée au cours de l'élection présidentielle.

Il y a là nécessité de se mobiliser. Les mairies peuvent y contribuer pour permettre à cette majorité de se trouver ou à défaut, pour permettre de proposer un référendum dans des conditions où l'on peut penser qu'il serait largement adopté. Rien ne serait pire que de faire battre le droit de vote des étrangers par un vote mais rien ne serait mieux que de passer par un vote pour obtenir cette avancée démocratique. Là, on en est au premier stade qui consiste à faire en sorte qu'une minorité ne permette pas le blocage de cette grande avancée démocratique que serait le droit de vote des étrangers. Voilà pourquoi je vous propose d'adopter ce vœu.

Daniel VAILLANT : C'est un vœu qui a été retravaillé par rapport au vœu initial. Donc, il est, à mon avis, parfaitement conforme à ce que les uns et les autres ont déjà dit. C'est une vieille histoire, le droit de vote des étrangers. Nous avons fait la votation citoyenne sur ces sujets. On a fait ce travail de persuasion. J'espère que l'on va adopter ce vœu. D'ailleurs, J'ai suggéré une méthode. Il faut avancer sur le plan du parlement et après, essayer de faire preuve de persuasion et de conviction pour avoir la majorité des 3/5^{ème} qui permettra la réforme constitutionnelle à Versailles.

Je ne désespère pas du tout qu'elle soit obtenue, encore faut-il que la démonstration soit faite dans les deux chambres. A l'Assemblée nationale, cela me paraît évident. Au Sénat, ça l'est peut-être un peu moins compte tenu du positionnement de tel ou tel sénateur, voire sous-groupe de sénateurs sur ce sujet mais au moins, il serait bien que l'on avance et que l'on ait un texte.

Je vous rappelle que cela ne peut pas être les propositions de loi, cela ne peut pas être une PPL. On a déjà adopté. Vous faisiez allusion au Pacs, M. BROSSAT, tout à l'heure. Oui, j'étais ministre des Relations avec le Parlement. Je sais dans quelles conditions on a pu y arriver. C'était une PPL. Pour une réforme constitutionnelle, cela ne peut pas être une PPL. On avait fait voter la PPL Mamère. Depuis, les socialistes ont fait voter, ont proposé, une PPL à l'Assemblée nationale. Cela n'est pas suffisant. Il faut un projet de loi gouvernementale. Ainsi, je souhaite qu'il y ait un projet de loi gouvernementale et que l'on vote à l'Assemblée d'abord. Ensuite, il faut l'espérer, au Sénat puis que l'on voie qui a fait quoi et combien il y a au bout du bout.

Pour être très clair, je ne suis pas un fanatique du référendum. Je pense que ce n'est pas très démocratique, le référendum. C'est faussement démocratique. On répond essentiellement à celui qui a posé la question. On peut ne pas être nécessairement d'accord. Dans ma jeunesse, j'ai été échaudé avec les référendums. C'est un peu dommage que l'on réponde non à une réforme qui pouvait peut-être être utile, y compris sur le plan du Sénat.

Le référendum, quand c'est nécessaire, il faut le faire. On sait très bien que c'est un débat souvent irrationnel, que le non ou le oui l'emporte sur d'autres raisons que celles invoquées au départ. Puis, ce serait dommage, comme l'a dit M. LEJOINDRE, que l'on fasse battre cette avancée démocratique. Ainsi, il vaut mieux avancer progressivement. Je suis d'accord avec ce vœu tel qu'il est rédigé. C'est un bon équilibre.

Félix BEPPO : Evidemment, je voterai pour. J'apprécie tout ce qui a été dit par M. LEJOINDRE et M. BRIANT. C'est un sujet sur lequel il va falloir convaincre. En termes de posture, il serait peut-être intéressant que l'on commence à ne pas considérer qu'il s'agisse là d'une mesure uniquement de la gauche. C'est un combat pour la citoyenneté qui est une vraie avancée démocratique. Ne commençons pas à jouer cocorico parce que derrière, c'est bien une question de citoyenneté.

A titre personnel, je rejoins parfaitement ce qu'a dit M. le Maire sur l'idée que cette réforme puisse passer au Parlement. Il faut aller vite parce que c'est un besoin. Vous l'avez dit M. BRIANT. Dans nos quartiers et dans le 18^{ème} arrondissement, c'est quelque chose qui est attendu et qui n'est pas attendu en 2050 mais en 2014. Beaucoup ont entendu que c'était en 2014 que les choses allaient se passer.

Pascal JULIEN : Je souscris à ce que vient de dire M. BEPPO. Il s'agit de droit de l'homme. Les droits de l'homme ne sont pas de droite ou de gauche. D'ailleurs, la Ligue des droits de l'homme, à laquelle j'ai adhéré en 1986, a été fondée par des sénateurs de centre-droite (à l'époque de l'affaire Dreyfus). Madeleine REBERIOUX rappelait toujours : ce sont des gens de droite qui ont fondé la Ligue des droits de l'homme. Là, on est bien dans un combat de la Ligue des droits de l'homme à laquelle mon adhésion est bien antérieure à celle d'Europe écologie – Les Verts. D'ailleurs, j'étais responsable de la campagne J'y suis, j'y vote à la LDH, il y a de ça très longtemps. Ainsi, je ne peux que souscrire complètement à ce vœu.

Je suis d'accord, M. BEPPO. C'est sous cet angle qu'il faut présenter les choses. C'est extrêmement important. Il faut d'abord tenter la bataille parlementaire. Là-dessus, je suis pour la progressivité. Ensuite, on divergera peut-être. A titre personnel, je ne suis pas non plus un fanatique du référendum mais à force de ne pas en faire sur certaines questions... Au moins, un référendum aurait l'avantage, dans un deuxième temps, de faire le débat. Ce n'est pas parce que l'on a perdu un référendum une fois que l'on ne peut pas en refaire plus tard. Cela fait 30 ans que, dans les programmes électoraux, on nous parle de cela. Il ne s'est jamais rien passé.

Non, il y a d'autres expériences à l'étranger. Je pense au Québec, par exemple, où des référendums sont revenus sur les mêmes questions. On voit les choses progresser. Outre que c'était une promesse formelle du président de la République...

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2012.400 à la majorité soit 30 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/PC/EELV) et 2 voix contre dont 1 pouvoir (UMP).

La séance est levée à 22h26.